

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION



BUDGET PRIMITIF 2012



Trois Bassins



Saint-Paul



Le Port



La Possession

◆ L'exercice 2012 s'inscrit dans un environnement économique et financier marqué par les éléments suivants :

- Perte du levier fiscal suite à la réforme de la taxe professionnelle (base imposable à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE – ex TP) beaucoup moins dynamique qu'antérieurement)
- Incertitudes sur le mécanisme des compensations de l'Etat censées neutraliser les effets de la suppression de la taxe professionnelle
- Rigueur imposée par le projet de loi de finances 2012 avec le gel des dotations de l'Etat annoncée pour la 2^e année consécutive

◆ **Compte tenu des contraintes fortes pesant sur le Budget Primitif 2012, le TCO s'attachera à :**

- Maîtriser au mieux la croissance de ses charges de fonctionnement tout en maintenant un service de qualité aux usagers en matière d'environnement et de transport public :

**formaliser dès 2012 un plan d'action volontariste de réduction des déchets à la source sur 3 à 4 ans*

**mettre en œuvre un plan triennal de restructuration du réseau de transport urbain permettant de développer l'offre de service dans les années futures*

- Accompagner l'accès à la culture au plus grand nombre et faire du territoire un foyer artistique et culturel de référence :
** encourager les projets artistiques et culturels qui irriguent l'ouest (soutien aux structures de diffusion artistique et accompagnement de projets artistiques et culturels)*

**proposer une offre d'enseignement aux arts de la scène et aux arts plastiques : projet pédagogique et réseau d'enseignement*

- Poursuivre la réalisation des opérations d'investissement projetées dans le cadre du PPI grâce à une stratégie d'endettement maîtrisée et volontariste.

➡ **Globalement, le budget primitif 2012 s'élève à 158 000 000 €, soit + 8% par rapport au budget primitif 2011, équilibré en recettes et dépenses et se répartit comme suit :**

- **Budget de fonctionnement : 120 000 000 €** (BP 2011 : 115 860 000 €, soit + 4%)
- **Budget d'investissement : 38 000 000 €** (BP 2011 : 30 400 000 €, soit + 25%)

**L'ENVIRONNEMENT FINANCIER
DU BUDGET PRIMITIF 2012**

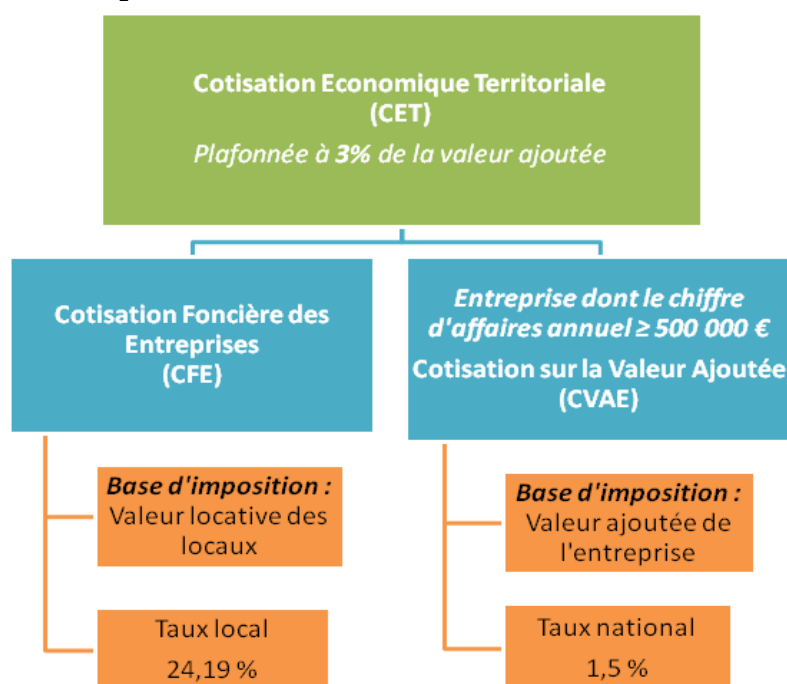
PARTIE I : L'ENVIRONNEMENT FINANCIER DE L'EXERCICE 2012

Il s'agit dans cette partie d'analyser l'évolution des principales recettes et dépenses de fonctionnement du TCO qui va conditionner la capacité d'investissement du TCO pour les exercices futurs.

I – LES PRINCIPALES RECETTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012

A. LES RECETTES FISCALES

1) La fiscalité entreprise



- **Concernant la CFE**, le taux unique sera effectif en 2013. Pour 2011, le taux de CFE était de 24,19%. Si le TCO décidait d'actionner le levier fiscal sur la CFE (+0,3% maximum, soit un taux de 24,26%), le produit prévisionnel attendu serait faible: entre 40 à 50 000 € (hors revalorisation des valeurs locatives).

- **Pour la CVAE**, il convient de rappeler qu'il s'agit d'une recette fortement liée à l'activité économique. Par conséquent, c'est une recette qui devrait peu évoluer.

2) La Taxe d'Habitation : pas d'augmentation prévue du taux de la taxe d'habitation.

	Taux de référence de 2010			Taux 2011			Taux 2012		
	fraction de taux liée au transfert de TH	fraction de taux liée au transfert de TFNB	Cotisation foncière des entreprises	Taxe d'habitation	Taxe de foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises	Taxe d'habitation	Taxe de foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
CIVIS	6,90	1,77	28,03	6,90	1,77	28,03	6,82	1,43	24,26
CIREST	6,84	1,79	27,53	6,84	1,79	27,60			
TCO	6,82	1,43	24,19	6,82	1,43	24,19			
CINOR	6,72	1,29	23,17	6,72	1,29	23,17			
CASUD	6,70	1,75	22,76	6,70	1,75	22,76			

3) La TEOM

Jusqu'en 2013, le TCO est en phase d'harmonisation de ses taux (objectif : un taux de 15% sur l'ensemble des communes). Compte tenu de la faible évolution de nos autres recettes fiscales, **la TEOM reste à ce jour le seul levier fiscal pouvant être actionné.** (Evolution de la base nette d'imposition de +6%, soit un produit supplémentaire attendu de 2 M € : effet base + effet taux). Le renforcement d'agents recenseurs à la cellule fiscale permettra la mise en œuvre effective de l'observatoire fiscal, avec un travail de terrain approfondi.

L'objectif est d'élargir les bases d'imposition, pour assurer l'équité fiscale entre tous ceux qui bénéficient du service de collecte et au final augmenter la recette fiscale en actionnant l'effet base plutôt que l'effet taux.

- TAUX DE TEOM: POSITIONNEMENT DU TCO -

	2010	2011	2012
(a)Taux moyen de la TEOM du TCO	14,20%	14,60%	14,80%
- CIVIS	17,06%	17,06%	
- CIREST	16%	16%	
- CASUD	15,61%	15,61%	
- CINOR	14,37%	14,65%	
- taux moyen national	9,17%		
source: DGCL			

(a) produit global collecté/bases imposables globales

- TEOM: taux de couverture - (BENCHMARKING)

	2010	2011	2012
<u>Taux de couverture</u>			
CIVIS	85%	90%	
CINOR	87%	85%	
CASUD	70%	82%	
TCO	60%	57%	61%
CIREST	59%	52%	

Taux de couverture = TEOM rapportée aux dépenses nettes de collecte et traitement OM

4) Le Versement Transport

La loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II offre aux territoires comptant une ou plusieurs communes touristiques la possibilité de majorer le taux de versement transport (VT) de 0,2 point. Grâce à cette disposition, le taux de VT sur les communes du TCO pourrait passer de 1,8% à 2%.

La recette supplémentaire, estimée à 1,9 M € pour 2012, permettra de financer en partie la restructuration de notre réseau transport (**taux VT depuis 2005 = 1,8%, soit +11% d'évolution**).

	2010	2011	2012
VT perçu par le TCO	16 834 339	17 200 000	19 100 000
Taux de couverture	75%	74%	73%

B. LES DOTATIONS DE L'ETAT

1) La dotation d'intercommunalité

Cette recette devrait peu évoluer compte tenu des éléments suivants :

- l'Etat avait déjà annoncé le gel de cette dotation pour 3 ans à compter de 2010 (2012 = 2^e année consécutive)
- le projet de loi de finances 2012 n'a rien prévu pour corriger la perte de DGF de 900 000 € constaté en 2011 (perte liée aux modalités de compensation dues à la réforme de la taxe professionnelle)

2) Les dotations de l'Etat venant compenser la suppression de la taxe professionnelle

Encore des incertitudes sur l'évolution de ces dotations, malgré les dispositions du projet de loi de finances 2012. Par conséquent, les montants encaissés en 2011 sont reconduits pour 2012.

C. LES AUTRES RECETTES

1) Le FIRT

Cette recette est perçue par le TCO depuis 2006 au titre de sa compétence relative aux transports urbains de personnes. C'est une recette fortement liée à la consommation du carburant et à l'activité économique. Par conséquent, en raison du contexte économique incertain, la dotation prévisionnelle pour 2012 devrait peu évoluer.

2) La participation du Département aux transports scolaires

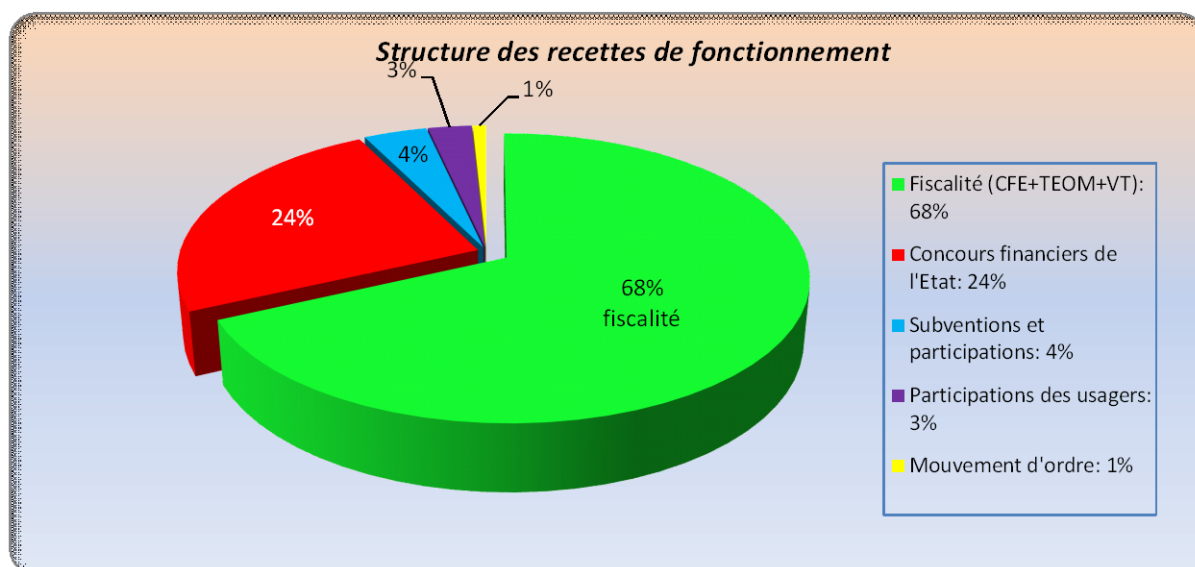
Cette recette contribue fortement à l'équilibre du budget de fonctionnement du TCO et finance en partie les prestations effectuées par le TCO pour le compte du Département (prestations extra muros évaluées à 1 200 000 € par an). Les négociations avec le Département se poursuivent pour le maintien de cette participation. Recette attendue : 700 000 €

3) Recette liée à la collecte sélective

Le TCO bénéficie d'un accompagnement Eco Emballages pour la collecte sélective. Compte tenu du nouveau barème entré en application en 2011, la recette prévisionnelle serait de 1M € (+ 500 k € par rapport à l'ancien barème).

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU TCO

	2010	2011	2012
Fiscalité (CFE)	39 431 713	39 002 000	39 950 000
Concours financiers de l' Etat (DGF, compensation TP et TH,DGD)	29 186 982	29 402 000	29 200 000
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	19 386 983	20 698 903	22 800 000
Versement transport (VT)	16 834 339	17 200 000	19 100 000
Subventions & participations	4 110 860	4 197 000	4 700 000
Participations des usagers	3 624 450	2 930 000	3 250 000
Recettes exceptionnelles	3 895 427	1 668 689	
Mouvement d'ordre			1 000 000
TOTAL	116 470 754	115 098 592	120 000 000



II – LES PRINCIPALES DEPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012

Compte tenu de la rigidité de nos recettes de fonctionnement, une grande vigilance est appelée sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

A. LES DEPENSES RELATIVES AUX CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE AUX USAGERS

Poids des 2 majors (environnement et transport) dans le budget de fonctionnement du TCO : 74% (hors reversement de fiscalité).

▲ Environnement & cadre de vie :

- ➔ Orientation : **réduire les dépenses** en proposant une diminution à la source du volume des déchets et en incitant aux apports volontaires.
- ➔ **Objectif** : réduire parallèlement les coûts correspondant et affecter les économies réalisées au développement de nouvelles compétences
- ➔ Formaliser dès 2012 un plan d'action volontariste sur 3 à 4 ans

▲ Transports & déplacement :

- ➔ Orientation : **améliorer les modes alternatifs à la voiture**, d'où le **développement de l'offre de service dans les années futures**.
- ➔ **Objectif** : mettre en œuvre un plan triennal de restructuration du réseau financé en partie par l'augmentation du taux du versement transport à 2 % à compter du mois de mars 2012. A +/- long terme, les économies générées par la réduction des fréquences de collecte participeront également à la mise en œuvre de cette orientation.

▲ Culture :

- ➔ Lors du vote du budget primitif 2011, le TCO avait déjà acté sa volonté d'œuvrer en matière culturelle en soutenant notamment un plan ambitieux en faveur de l'enseignement artistique. Il était prévu une montée en puissance progressive sur 3 ans. Dès 2012, et compte tenu de l'avancement du projet, cette politique sera mise en œuvre avec une enveloppe disponible de 1 M €, dont 542 500 € consacrée à la mise en place du réseau d'enseignement artistique (le différentiel étant versé sous forme de subvention à des associations).

B. LES REVERSEMENTS DE FISCALITE AUX COMMUNES MEMBRES

▲ L'attribution de compensation à verser aux communes sera abondée compte tenu de la nouvelle configuration de la police intercommunale (recrutement de 11 agents supplémentaires), ainsi que du transfert de la rue Saint Louis de la commune de Saint-Paul vers le TCO : + 617 000 €.

C. LES CHARGES DE PERSONNEL

Enveloppe prévisionnelle de 10 900 k € (rappel 2011 : 9,6 M €, soit +14%) correspondant :

- au glissement vieillesse technicité (GVT) de 2% : 196 800 €

- à la mise en œuvre du régime indemnitaire : 400 000 €

- à une provision pour nouveaux recrutements : 500 000 €

Ratio dépenses de personnel/Dépenses Réelles de Fonctionnement

	2010	2011
* CIVIS	14%	21%
* CINOR	14%	15%
* CIREST	9%	9%
* TCO	8%	9%
* moyenne nationale	17%	

D. LES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS

Le TCO maintient sa politique volontariste de soutien du secteur associatif couvrant les différents domaines de compétences du TCO.

- ENVELOPPE 2012 RELATIVE AUX SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS -

	2010	2011	2012
Aménagement	170 159	32 500	122 000
Economie	98 010	112 700	150 000
Tourisme	45 000	49 000	
Politique de la ville	126 380	340 466	
Culture	537 614	758 977	542 500
Sport	46 800	22 000	95 000
Coopération décentralisée	10 050	19 300	50 000
TCOS	153 552	148 800	160 000
Environnement et cadre de vie	194 207	233 345	310 000
SOUS TOTAL	1 381 772	1 483 743	1 429 500

E. LES AUTRES DEPENSES

▲ **Emergence de dépenses nouvelles :**

➔ Gestion des équipements livrés en 2011 et 2012

-transport & voirie : entretien de la voirie (ZAC portail), maintenance des abris bus, convention de mutualisation pour la rue Saint Louis

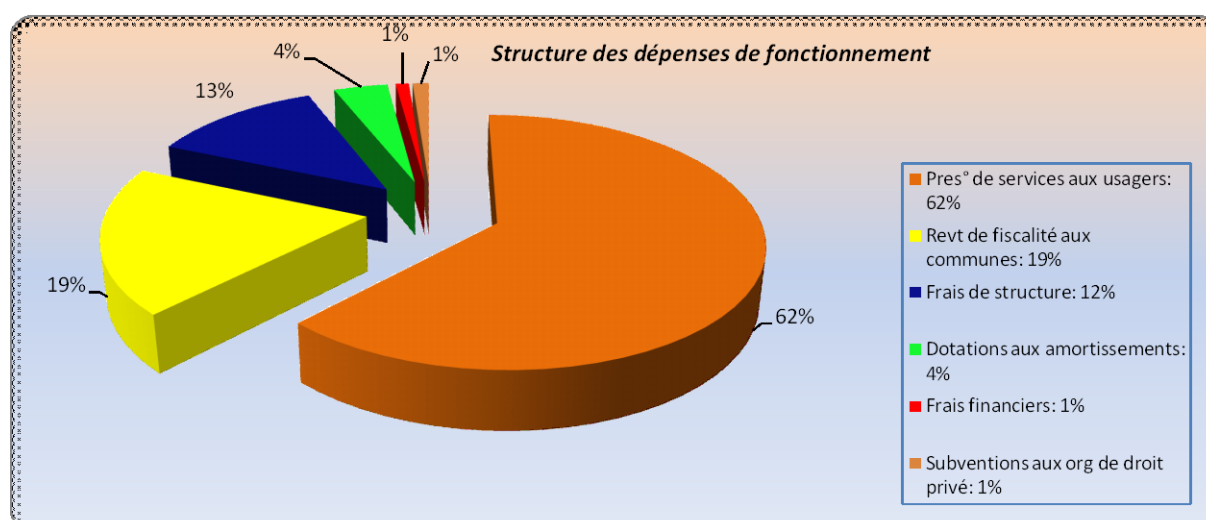
-aménagements touristiques : camping définitif, aménagement de la Route Hubert Delisle, signalisation

➔ Impact des déménagements et travaux liés à la rénovation du siège (déménagement de tous les services à compter de mi 2012)

▲ **Annuité de la dette :** augmentation de l'annuité de 45 % compte tenu de l'emprunt mobilisé en 2011 (20M €), soit + 1 M € de dépense nouvelle affectée à la charge de l'emprunt.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU TCO

	2010	2011	2012
Pres° de services aux usagers dont:	67 896 855	69 935 107	74 795 500
<i>* collecte & traitement des om + fourrières</i>	35 406 662	36 461 653	37 827 000
<i>* transports publics & scolaires</i>	30 439 755	31 702 953	33 876 000
<i>* Insertion</i>	1 456 525	1 000 000	1 690 000
<i>* Tourisme</i>	593 913	669 701	800 000
<i>* Réseau d'enseignement artistique</i>		100 800	542 500
<i>* Voiries intercommunales</i>			60 000
Revt de fiscalité aux communes	24 028 496	23 983 495	22 965 000
<i>* attribution de compensation</i>	19 383 495	19 383 495	20 000 000
<i>* dotation de solidarité communautaire</i>	4 645 001	4 600 000	2 965 000
Frais de structure dont :	12 635 036	13 669 655	14 960 000
<i>* Frais de personnel</i>	8 541 956	9 600 000	10 900 000
<i>* Elus</i>	944 545	950 000	960 000
<i>* Autres dépenses</i>	3 148 535	3 119 655	3 100 000
Frais financiers	402 655	728 000	1 150 000
Subventions aux organismes de droit privé	1 381 772	1 483 743	1 429 500
Dotations aux provisions	300 000	1 100 000	
Dotation aux amortissements			4 700 000
TOTAL	106 644 814	110 900 000	120 000 000



PARTIE II : LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU TCO

En matière d'investissement, le budget 2012 du TCO s'inscrit dans la continuité des opérations inscrites au Plan Pluriannuel des Investissements (PPI), **feuille de route de notre action jusqu'en 2015**. Le PPI voté en 2009 a évolué, d'où la nécessité de le réviser pour intégrer des éléments d'actualisation ainsi que de nouveaux projets opérationnels : l'acquisition du centre de tri au Port ainsi que la construction du zénith de l'Ouest.

▲ Afin de conserver notre capacité financière à investir, il faudra poursuivre nos efforts pour maîtriser au mieux l'évolution de nos charges de fonctionnement. La diversification de notre encours auprès des banques, ainsi que la contractualisation de convention pluriannuelle nous donne plus de lisibilité et nous sécurise dans le financement de notre programme d'investissement.

Pour rappel, le TCO bénéficie d'un partenariat pluriannuel sur 5 ans avec l'Agence Française de Développement (AFD).

TCO		
INVESTISSEMENT - PPI		
phase ascendante de réalisation		
* 26 M €	de 2008-2010	
* 24 M €	en 2011	
* 35 M €	projection 2012	(soit 53 % de réalisation du PPI au 31 12 2012)

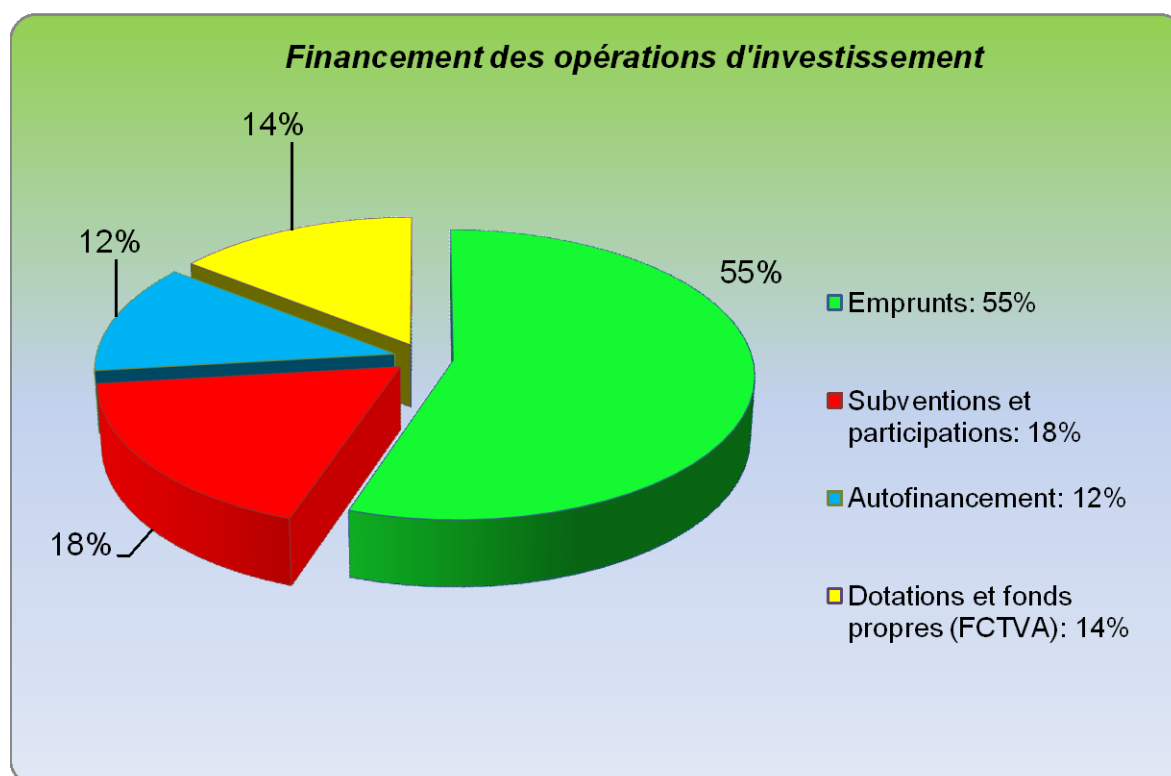
PLAN DE FINANCEMENT DU PPI 2009-2015

	PPI à 198 M €	
EMPRUNT: <i>dont convention de partenariat signé avec l'AFD pour un engagement de 50 M € pour 2011-2015</i>	106 M€	54%
AUTOFINANCEMENT:	49 M€	25%
SUBVENTIONS:	43 M€	22%

EVOLUTION DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DU TCO

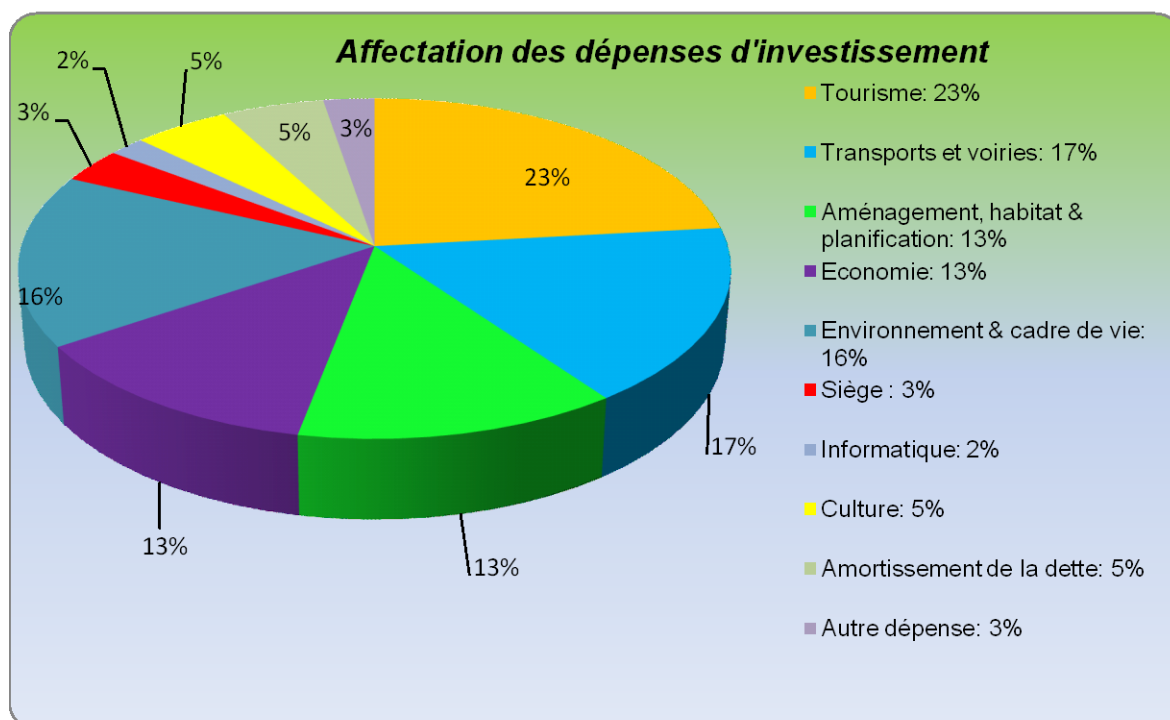
Recettes d'investissement*	CA 2010	pré ca 2011	Projection BP 2012
Emprunts	4 000 000	19 000 000	21 000 000
Subventions et participations	2 735 889	3 800 000	6 800 000
Autofinancement	7 648 258	8 427 950	4 700 000
Dotations et fonds propres (FCTVA)	1 287 427	3 422 000	5 500 000
Rembt avance de trésorerie/compte immo	2 849 153		
Autres	1 746	738 538	
TOTAL	18 522 473	35 388 488	38 000 000

* recettes hors gestion active de dette



EVOLUTION DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT DU TCO

Dépenses d' investissement	CA 2010	pré ca 2011	Projection BP 2012
Tourisme	929 101	1 434 188	8 831 000
Transports et voiries	3 200 543	8 133 691	6 390 000
Aménagement, habitat & planification	3 563 419	4 454 613	4 931 000
Environnement & cadre de vie	2 138 568	12 221 178	6 230 000
Economie	4 463 325	3 421 137	4 765 200
Siège	1 431 395	972 586	1 255 050
Culture			1 885 750
Informatique	411 522	283 687	712 000
Amortissement de la dette	1 394 297	1 430 000	2 000 000
Autres dépenses	990 303	3 037 408	1 000 000
TOTAL	18 522 473	35 388 488	38 000 000



TCO - BUDGET D'INVESTISSEMENT 2012

	montant TTC
Réalisation de 8 nouvelles déchèteries	280 000
Extension & optimisation de la plate forme de compostage de SL	130 000
Fourrière automobile	32 550
Plate forme de transit du Port	2 020 750
Fourrière animale	222 500
Co compostages/la plate forme de compostage du Port	554 200
Acquisition de matériels de collecte	1 500 000
Acquisition de matériels divers	1 000 000
Etudes prospectives	370 000
Subventions d'équipements à verser	120 000
TOTAL ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	6 230 000
Création d' "itinéraires privilégiés"	530 000
Infrastructures poteaux abris	1 900 000
Etudes prospectives	750 000
Acquisition de bus	710 000
Contrats d'aide PDU	2 500 000
TOTAL TRANSPORTS ET VOIRIE	6 390 000
Planification	540 000
Politique foncière et urbanisme opérationnel	55 000
EPFR	255 000
Espaces naturels, paysages et développement du littoral	445 000
Développement des hauts	55 000
fonds de concours aménagement	270 000
Régime d'aide et fonds de concours PLH	3 000 000
Adoc	81 000
Campagne piezométrique	230 000
TOTAL AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PLANIFICATION & PROSPECTIVE	4 931 000
Création d'un zénith	610 000
Construction du siège du Réseau d'enseignement artistique à Plateau Caillou	490 000
Réhabilitation des annexes maison de Trois Bassins	785 750
> Travaux de réhabilitation	730 750
> Etude/Réflexion sur l'avenir de la grande maison	55 000
S/TOTAL CULTURE	1 885 750
Aménagement du littoral sud de Saint Leu	3 440 000
> Marché de travaux	3 000 000
> Acquisition foncière	400 000
> Etude de définition du programme culturel du Four à Chaux	40 000
Aménagement de la pointe de Trois-Bassins	10 000
Aménagement de la forêt domaniale de la côte sous le vent	310 000
Aménagements touristiques des hauts (grande ravine, Cap Noir, Hubert de Lisle : Le plate - Ravine Monvert - Ravine Daniel - Ravine Bernica	105 000
Complexe sportif et de loisir de dos d'âne	131 000
Camping intercommunal de Saint-Gilles	4 210 000
Signalisation touristique	300 000
Etude de faisabilité du transfert des ports de plaisance	70 000
Etude de programmation et hydrologique pour la ZALM de Trois Bassins	205 000
Aménagement de sites d'escalade	50 000
S/TOTAL TOURISME	8 831 000
TOTAL VALORISATION & ANIMATION DU TERRITOIRE	10 716 750

Cambaie Henri Cornu (60 ha)	200 000
Etude de faisabilité Parc de cambaie (15ha)	45 000
Eco Parc - Rive portoise de la rivière des galets (17ha)	4 000 000
Etudes pré opérationnelles pour la Saline (4ha), extension de Montvert (2 ha) et village artisanal des Mascareignes(1,6 ha)	100 000
Mise en œuvre d'actions en faveur de la filière logistique transport	170 000
Structuration et développement des activités de recyclage	45 000
Etude d'opportunité et de besoin relative au développement de la filière export sur le	65 100
autres études filières (ex: artisanat d'art)	75 000
TOTAL ECONOMIE	65 100
Mise en œuvre du schéma directeur informatique	4 765 200
Déménagement du siège social	551 000
TOTAL INFORMATIQUE	161 000
Renouvellement du parc automobile	712 000
Rénovation et extension siège	150 050
Travaux divers sur le patrimoine du TCO	865 000
AUTRES	240 000
TOTAL DEPENSES REELES D'INVESTISSEMENT	1 255 050
	35 000 000

Budget d'investissement = 38 M € en intégrant le remboursement de capital 2 M € + mouvement d'ordre 1M €

Le Budget Primitif 2012 du TCO a été présenté à la Commission Finances et Affaires Générales du 15/11/2011 et à la CCP du 17/11/2011.

TCO - BP 2012
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
011	Charges à caractère general	76 990 500		76 990 500
012	Charges de personnel & assim.	10 900 000		10 900 000
014	Atténuations de produits	23 165 000		23 165 000
65*	Autres Ch. De gestion courante	3 094 500		3 094 500
66	Charges financières	1 150 000		1 150 000
68	Dot. Aux Amort. et Prov.		4 700 000	4 700 000
Total Dépenses Fonctionnement		115 300 000	4 700 000	120 000 000

RECETTES

CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges	300 000		300 000
70	Prod. Serv. Dom. Ventes Div.	5 000		5 000
73	Impôts et taxes	83 500 000		83 500 000
74	Dotations et participations	31 950 000		31 950 000
75	Autres Prod. De Gest. Courante	3 245 000		3 245 000
77	Produits exceptionnels		1 000 000	1 000 000
Total Recettes Fonctionnement		119 000 000	1 000 000	120 000 000

* article 6574: le Conseil sera appelé à délibérer sur l'octroi individuel des subventions.

SECTION D' INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
13	Subventions d'investissement		1 000 000	1 000 000
16	Remboursement d'emprunts	2 000 000		2 000 000
20	Immobilisations incorporelles	4 581 200		4 581 200
204	Subventions d'équipement versées	6 455 000		6 455 000
21	Immobilisations corporelles	8 553 050		8 553 050
23	Immobilisations en cours	15 410 750		15 410 750
Dépenses d'Investissement - TOTAL		37 000 000	1 000 000	38 000 000

RECETTES

CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers	5 500 000		5 500 000
13	Subventions d'investissement	6 800 000		6 800 000
16	Emprunts et dettes (Sf. 16882 ICNE)	21 000 000		21 000 000
28	Amortissements des Immobilisations		4 700 000	4 700 000
Recettes d'Investissement - TOTAL		33 300 000	4 700 000	38 000 000



LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PAR PÔLE

PARTIE I – LES ORIENTATIONS DU POLE SERVICES PUBLICS ET INVESTISSEMENTS

DIRECTION ENVIRONNEMENT

La politique ENVIRONNEMENT du TCO s'appuie depuis plus de 2 ans - et pour les prochaines années - sur plusieurs fondements :

- 1- **Fondement réglementaire national des lois Grenelle I et II** (loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle I et la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II). Les objectifs de ce cadre réglementaire visent la réduction des déchets et fixent des indicateurs chiffrés :
 - Atteindre 35 % de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés en 2012 et 45 % en 2015
 - Atteindre 75 % de recyclage des emballages en 2012
 - Réduire de -7 % les ordures ménagères et assimilées en cinq ans (depuis 2010 pour le TCO : ordures ménagères résiduelles (OMR), collecte sélective (CS), déchets verts (DV)
 - Réduire de -15 % de déchets incinérés ou stockés en 2012 (depuis 2010 pour le TCO)
- 2- **Le PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés)**, dont les propositions de révision reprennent les objectifs du Grenelle et ajoutent notamment :
 - L'arrêt des collectes en porte-à-porte pour 2015
 - Une collecte mensuelle maximum pour les déchets végétaux
- 3- **Le séminaire interne au TCO sur les déchets en juin 2009**. Les conclusions de ce séminaire impliquant les élus du TCO ont porté sur :
 - Une responsabilisation accrue des administrés, pour donner corps à la notion d' « éco-citoyenneté »
 - La nécessité de maîtriser les coûts du service public d'élimination des déchets, en passant par une éventuelle révision des modalités de financement du service (mise en place d'une redevance incitative...)
- 4- **L'objectif interne à la Direction Générale des Services Techniques de trouver 5M € d'économies sur le budget de la Direction de l'Environnement (DEV), par toutes actions**

Ce cadre réglementaire et stratégique conditionne la politique du TCO. Au regard de ces dispositions et des ambitions du TCO, 4 axes stratégiques ont été identifiés par la DEV pour son action 2012 :

1. axe concernant les habitants du territoire du TCO, qui vise à passer de la notion de « citoyen assisté » à celle d' « éco-citoyen », terme dupliqué sur tous types de publics et notamment les plus jeunes (« éco-élève »),
2. axe concernant les agents du TCO, qui vise à rendre le TCO exemplaire et conduire les agents du TCO à devenir des « éco-agents »,

3. axe concernant le pilotage interne de la direction, qui vise à restructurer le fonctionnement interne du pôle exploitation de la DEV,
4. axe concernant la maîtrise de l'énergie, la lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores et les changements climatiques.

Ce cadre d'action aura un impact sur les processus de la DEV:

- processus relatifs à la gestion des déchets, et notamment :
 - o assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés ;
 - o résorber les dépôts sauvages ;
 - o piloter l'optimisation et l'amélioration de l'exploitation
- processus relatifs à la communication et relations extérieures :
 - o assurer une communication de proximité ;
 - o assurer le tri et la communication autour des déchets
- processus relatifs à la démarche de développement durable :
 - o participer à l'élaboration de la stratégie du TCO en matière de politique environnementale ;
 - o inciter la démarche de développement durable au sein du TCO

I- Faire de l'utilisateur un « éco-citoyen »

La politique du TCO s'aligne sur les fondements des lois Grenelle et sur la révision du PEDMA actuel en cours, qui posent la réduction des déchets comme mode de gestion prioritaire des déchets, et fixent les principes et objectifs de :

- réduire la production de déchets ;
- réduire l'enfouissement ;
- augmenter le recyclage des déchets en mettant l'accent d'une part sur le tri et la valorisation des déchets, d'autre part sur le réemploi de ces déchets ;
- réduire la nocivité des déchets ultimes.

Cette politique implique une modification du comportement du citoyen, dans le sens d'une réduction de sa production de déchets et d'une amélioration de ses gestes de tri. Elle implique également une plus grande responsabilisation du citoyen, dans le but de faire de l'habitant à son niveau, un acteur « éco-responsable » de la politique de réduction des déchets, ou « éco-citoyen ».

La politique du TCO s'appuie sur plusieurs leviers d'action :

1- La révision du mode de financement du service

Le coût du service public d'élimination des déchets a été en constante augmentation depuis 2006 jusqu'en 2009 (+5% par an soit près de 2 millions d'euros par an). Il est supporté pour 40% par le budget général du TCO. Malgré un ralentissement des tonnages collectés qui maintient les budgets de 2010 et semble-t-il de 2011 au niveau de celui de 2009, la vigilance est de mise sur une évolution peu maîtrisable et souvent à la hausse des tonnages. Une projection à 2013, à conditions de gestion inchangées, démontre un impact politiquement et financièrement inacceptable sur les habitants et le budget général du TCO. Au regard de ces contraintes budgétaires et dans le but poursuivi de responsabiliser le citoyen, la redevance incitative pourrait être la réponse au financement du service : la tarification incitative du service est une incitation au geste de tri, voire à la diminution globale des quantités de déchets produites par les usagers.

D'où proposition d'action :

- étude ADEME commandée en 2011 : présentation aux élus des scénarii proposés par l'étude menée par le bureau d'études GIRUS

2- L'optimisation du système actuel de collecte des déchets

Le système actuel, basé sur un haut niveau de service de ramassage (collectes en porte à porte, collecte des dépôts sauvages, bornes d'apport volontaire...), couplé à un réseau de déchèteries, n'est pas de nature à responsabiliser l'habitant du TCO.

D'où propositions d'actions :

- obtenir et exploiter les résultats de l'expérimentation de pesée embarquée sur un quartier du Port ;
- poursuivre le travail engagé sur la réduction des risques de collecte ;
- mettre en place des expérimentations de réorganisation sur des secteurs à identifier via le nouveau marché des bornes enterrées et la problématique des dépôts sauvages et points de regroupement ;
- réduire les fréquences de collecte de DV et ENC en mai 2012, avec à terme nouvelles réductions courant 2014 ;
- consolider sur le terrain la mise en œuvre de la décision de l'arrêt de la collecte des Déchets d'Equipeement Electrique et Electronique (D3E) prise en janvier 2011.

3- Développer des solutions pour un traitement plus adapté des déchets

La croissance des tonnages de déchets collectés ces dernières années – notamment de déchets végétaux – a provoqué une saturation de sites de traitement et bouleversé les priorités d'action en matière de traitement. Il est ainsi devenu urgent de développer des filières de traitement des déchets et de mettre en adéquation les équipements de traitement avec les besoins du TCO.

D'où propositions d'actions :

- **valoriser des déchets végétaux : mettre en œuvre les actions du programme GIROVAR relatives à la valorisation agronomique ;**
- **adapter les capacités de traitement des équipements aux besoins du TCO : créer un nouveau site d'exploitation des DV à Cambaie ;**
- **mettre en conformité les sites de traitement aux évolutions réglementaires et techniques : réhabiliter la plate forme de compostage du Port, la station de broyage de Saint-Leu, le centre de transit, et l'ancienne décharge de la Rivière des Galets ;**
- **travail partenarial à mener avec la CIVIS et la CASUD sur les besoins en équipements de traitement dans l'ouest et sur l'opportunité de mutualiser les sites.**

4- La prévention et la réduction des déchets à la source

Depuis mars 2010, le TCO a signé une convention avec l'ADEME concernant le financement d'un programme local de prévention des déchets, destiné à réduire la quantité de déchets à la charge de la Collectivité. Cette convention a permis le recrutement d'un chargé de mission dont le rôle a été d'élaborer ce programme en 2011, puis de le mettre en œuvre sur 2 ans. Le financement de l'ADEME porte sur 50% des dépenses annuelles du programme, plafonné à 216 000 € annuels.

D'où proposition d'action :

Poursuivre la mise en œuvre du programme élaboré en 2011, par la mise en place :

- **de certaines actions emblématiques nationales comme la promotion du compostage collectif privé et social et la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire ;**
- **d'actions d'évitement de la production comme l'étude pour la mise en place d'une ressourcerie et la récupération d'objets en déchèteries.**

5- La communication et la répression

La politique du TCO en faveur de l' « écocitoyenneté » ne pourra pas s'instaurer de manière brutale, les gestes éco-citoyens nécessitant du temps pour être assimilés par la population. C'est une politique à long terme, qui doit s'inscrire dans la réduction du niveau du service de collecte des déchets, et être accompagnée très fortement par des actions de communication (auprès des usagers mais également dans les écoles avec la poursuite des actions menées auprès des plus jeunes), voire de répression.

D'où propositions d'action :

- **définir une stratégie globale de communication en matière d'environnement visant les changements de comportement ;**
- **prévoir un volet communication dans le programme local de prévention (cf point 4-) ;**
- **accompagner la mise en place des policiers municipaux dédiés à l'environnement ;**

- **porter une étude sociologique sur le comportement des usagers face à la problématique des déchets et sur les leviers d'actions.**

II- L'exemplarité du TCO et ses communes membres, et de leurs « éco-agents »

Il s'agit de rendre les collectivités (TCO et ses communes membres), leurs infrastructures, leurs actions et leurs agents, exemplaires du point de vue des objectifs du développement durable (DD).

Le TCO, qui a initié une démarche d'éco responsabilité interne, visant un changement du comportement des agents et un examen systématique de toutes ses actions à travers le filtre du développement durable, souhaite étendre son action aux communes.

D'où propositions d'action :

- **décliner le plan d'actions 2012 de la démarche TCO ;**
- **étendre la démarche aux communes sur le thème de la réduction et de la gestion des déchets.**

III- Le pilotage de l'activité du pôle exploitation de la DEV

La politique « déchets » que la collectivité souhaite mettre en application nécessite la mise en place d'outils de pilotage de l'exploitation afin d'assurer la bonne exécution du service public d'élimination des déchets. Un système informatique de traitement et de suivi des réclamations des usagers au N° Vert a été mis en place en 2011 : KIMOCE (pour le développement de passerelles informatiques avec les applications des prestataires, équipement des référents géographiques et des contrôleurs en pocket PC, amélioration des fonctionnalités de l'extranet à l'usage des prestataires...)

Parallèlement, le travail sur la définition et la production d'indicateurs pertinents de reporting et de pilotage de l'exploitation doit être poursuivi dans le cadre du projet Système de l'Information Décisionnelle (SID), pour lequel la Direction de l'environnement a été désignée Direction pilote.

D'où propositions d'action :

- **poursuivre le développement du système KIMOCE avec notamment la géo-localisation des activités et rendre opérationnel le suivi des indicateurs et tableaux de bord ;**
- **élaborer un projet de direction pour clarifier les missions de l'exploitation et asseoir son organisation ;**
- **externaliser la régie des corbeilles de propreté.**

IV-Bruit /air / énergie / climat

L'année 2012 sera consacrée à la définition d'une stratégie, feuille de route pour les compétences statutaires air et bruit tout comme cela a été engagé pour la compétence énergie via l'étude Energies Ouest le Plan.

De même, la définition d'une politique climat sera étudiée dans le cadre de la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, exigée par la loi grenelle II. Ce plan climat intégrera le bilan carbone patrimoine et services du TCO.

Enfin, le partenariat avec l'association ARER pour ce qui concerne le domaine de l'énergie et l'association ORA pour ce qui concerne le domaine de l'air sera poursuivi afin de soutenir des actions portées par ces structures et œuvrant à la mise en œuvre des compétences « soutien aux actions de maîtrise de l'énergie » et « lutte contre la pollution de l'air ».

D'où proposition d'action :

- **Air** : définir une stratégie et un programme d'action sur l'air et maintenir le soutien financier à l'ORA sur le volet gestion du réseau de mesure de la qualité de l'air
- **Bruit** : définir une stratégie et assurer le suivi de l'étude de réalisation de la cartographie du bruit du territoire, incluant donc le périmètre obligatoire de la commune de Saint-Paul.
- **maîtrise de l'énergie** : soutenir financièrement l'ARER et décliner les actions issues d'Energie Ouest : Le Plan.
- **Climat** : porter une étude pour l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial du TCO

BUDGET POLE SERVICES PUBLICS ET INVESTISSEMENTS 2012

DIRECTION ENVIRONNEMENT

	Fonctionnement (€ TTC)	Investissement (€ TTC)
Acquisition de matériels de collecte		1 500 000
Acquisition d'engins de chantier		1 000 000
Etudes prospectives en matière d'environnement		370 000
<i>Elaboration du schéma directeur énergie</i>		41 500
<i>Cartographie du bruit</i>		108 500
<i>Bilan carbone</i>		70 000
<i>Plan climat</i>		50 000
<i>Etudes sur le niveau de service et la régie</i>		100 000
Subvention d'équipement à verser		120 000
Réduction des déchets à la source	200 000	
Pré collecte - maintenance	350 000	
Collecte	19 817 000	
Traitement	13 815 000	
Subventions et communication	2 550 000	
Cadre de vie	1 340 000	
Autres	65 000	
Total Environnement	38 137 000	2 990 000

DIRECTION TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET VOIRIES

La politique de déplacement mise en œuvre au sein du TCO répond à l'objectif stratégique de concevoir un aménagement cohérent et durable du territoire par le biais des études sectorielles à mener et a pour finalité de développer les conditions d'une mobilité pour tous.

I - Concevoir un aménagement cohérent et durable du territoire

Plan de Déplacements Urbains

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération, a été arrêté en 2007 et se décline autour d'un programme d'actions ambitieux destiné à rééquilibrer la part des transports alternatifs par rapport à l'automobile. La mise en œuvre des principales actions prévues va faire l'objet en 2012 d'une évaluation réglementaire (tous les 5 ans), et sans doute suivie d'une révision du PDU, notamment à la lumière des orientations du Séminaire Déplacement de juin 2010.

Plan de Déplacement de Secteur

Le Plan de déplacements urbains approuvés en 2007 comporte de nombreuses orientations destinées à promouvoir les modes alternatifs à l'automobile. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces orientations sur un périmètre géographique donné, il est nécessaire de procéder à la territorialisation de ces actions.

Le secteur du Cœur d'agglomération fait ainsi l'objet d'un PDS (Plan de déplacements de secteur), destiné à décliner les orientations du PDU sur ce territoire.

In fine, le document PDS aura une vocation très opérationnelle en identifiant un programme d'actions précis, accompagné de calendriers, maîtrises d'ouvrages et plan de financements.

Schéma Directeur d'Accessibilité

L'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité du TCO et le travail de la Commission Intercommunale d'Accessibilité vise à la mise en œuvre des actions permettant de rendre le réseau progressivement accessible d'ici 2015 et à créer un service spécial TPMR sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Schéma directeur des itinéraires privilégiés pour les transports en commun

La nouvelle donne causée par l'abandon du projet tram-train, impose à l'agglomération de réfléchir sur la manière d'impulser une dynamique encore plus forte de transports en sites propres et de compléter son schéma d'itinéraires privilégiés pour les TC.

La question de la préservation des emprises de l'ex tram-train, de l'extension et de l'accélération des projets d'infrastructures d'intérêt communautaire, des conditions d'une éventuelle mutation vers des projets ferrés d'agglomération, sont autant de réflexions à mener rapidement.

Une ou plusieurs missions de bureaux d'études sur ces différentes pistes seront à conduire.

II - Développer les conditions d'une mobilité pour tous

1. Développer le recours aux transports collectifs

Offrir des services de qualité sur l'ensemble des lignes des réseaux

L'analyse du réseau actuel Kar'ouest, indique une bonne couverture du territoire par les différentes lignes, ainsi qu'un nombre de véhicules et un niveau de km parcourus tout à fait correct par rapport à d'autres réseaux de tailles comparables.

Le maillage réussi du réseau rend possible à tout usager, munis d'un seul ticket, de se rendre en correspondance gratuite sur l'ensemble du territoire de la Côte Ouest.

Par contre, le réseau propose encore des fréquences et des capacités insuffisantes.

L'amélioration de l'offre de transports passe par une restructuration du réseau (étude en cours pilotée par le délégataire du réseau) qui permettra de renforcer les fréquences de passage des bus ou minibus, d'augmenter l'amplitude des services et d'accroître les capacités d'accueil (véhicules de plus grand gabarit). Cette amélioration de l'offre devra s'accompagner d'une meilleure information pour les nouveaux voyageurs potentiels.

Au niveau des transports scolaires, outre la recherche de rationalisation des services, décrits plus loin, le développement d'une billetterie électronique de type CVQ (Carte Vie Quotidienne) devrait permettre un meilleur suivi des fréquentations bus par bus pour adapter au plus près les moyens aux besoins qui bougent chaque année.

Développer le réseau de transport

Hiérarchiser les lignes, optimiser les pôles d'échanges, développer des mini-gares sur les principaux bourgs des mi-pentes, poursuivre l'équipement des points d'arrêt, renforcer l'information et la sécurité des voyageurs, développer et moderniser le parc de bus, mettre en œuvre un réseau complémentaire de transport à la demande dans les Hauts, sont autant de plans d'actions en préparation pour parvenir à proposer une offre cohérente et véritablement alternative pour les déplacements dans l'Ouest.

Améliorer l'accès au réseau de transport en commun

A partir du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) cité plus haut, un effort particulier est opéré en direction des personnes à mobilité réduite (PMR) en équipant l'ensemble du réseau régulier, et en créant un service intercommunal de transport TPMR en porte à porte avec centrale de réservations, couplé avec l'arrivée en 2012 de 12 fourgonnettes spécialement équipées.

Promouvoir le réseau de transport public

Le développement des TC doit passer également par une communication accrue par une communication accrue lors des différents événementiels organisés sur le territoire.

Cela se traduira par le développement de stands d'information et de promotion kar'ouest sur les principaux événements d'animation communaux, mais aussi par des campagnes d'affichages à l'arrière des bus, ou dans les médias traditionnels, ou encore par l'organisation de points d'animations sur le réseau.

Améliorer et fiabiliser les temps de parcours

Les moyens actuellement mis en œuvre sont très consommateurs de km pour un nombre de voyageurs limités. Toutes les lignes des hauts (majoritairement des taxis 9 places) convergent sur le littoral. Cela se traduit par des temps de parcours très longs.

La restructuration du réseau kar'ouest, l'arrivée d'une offre de transports à la demande en rabattement sur les mi-pentes, et le développement des itinéraires privilégiés dans les bas, devront répondre à ces besoins de rapidité et de fiabilité.

Améliorer et diversifier l'information des usagers

Le déploiement des outils d'optimisation de la régulation des véhicules en service, et d'information des usagers (SAEIV) va s'achever en début d'année 2012. De nouvelles bornes dynamiques d'information fonctionneront sur les points principaux du réseau en 2012.

2. Fluidifier les Déplacements

Offrir des alternatives horaires et d'intermodalité

Le projet GITAD (Gestion intelligente du trafic automobile et des déplacements) du TCO dans le cadre d'Ecocité, Ville de demain et Investissements d'Avenir, se définit comme un dispositif d'information en temps réel sur terminal portable (smartphone ou autre) à partir d'un système informatique qui connaîtrait en temps réel l'état du trafic routier.

Ainsi les automobilistes pourraient alors être informés, avant leur départ, des conditions de circulation, et être amenés par exemple à décaler leur horaire de départ.

Ce même système pourrait proposer des alternatives, comme un trajet en bus. Il serait aussi interconnecté avec les parcs de stationnement relais, informant ainsi l'automobiliste sur le nombre de places disponibles, l'horaire de passage du prochain bus, ...

L'outil permettrait également de mettre en relation des covoitureurs et irait jusqu'à guider géographiquement (type navigation GPS) l'automobiliste jusqu'au covoituré.

Bien sûr, le système offrirait une information en temps réel sur l'ensemble du réseau de transports publics, sur le service de location de vélo, etc ...

Ce projet ambitieux, va faire l'objet de 2 premières études en 2012 ; l'une exploratoire pour permettre d'éclaircir les grands enjeux en matière de déplacements autour du projet GITAD, l'autre technologique qui vise pour sa part à évaluer la faisabilité technique du projet.

Au terme de ces 2 missions, le TCO devrait disposer d'une note d'opportunité ainsi que d'un périmètre de projet et d'un prototype, permettant d'envisager les modalités de déploiement du projet.

3. Promouvoir les modes alternatifs

Développer l'intermodalité vélo bus

La mise en œuvre d'une option de la DSP (installation de supports vélo à l'arrière des bus), retardée pour des raisons techniques, permettra d'inciter les usagers à utiliser leur vélo en descentes, et de remonter les pentes en bus.

Garantir la réalisation des actions du PDU hors compétence TCO

Les actions du PDU relèvent pour une bonne partie des compétences du TCO, mais elles relèvent également pour une part non négligeable de celles des Communes.

C'est pourquoi un accompagnement fort a été élaboré au travers des contrats PDU afin d'aider financièrement les communes à mettre en œuvre cette politique au niveau de leurs projets d'aménagements.

Les contrats de PDU signés avec chacune des 5 Communes, qui favorisent la multiplication de réalisations concrètes « PDU compatibles », seront régulièrement complétés ou réajustés en fonction des avancements des projets et travaux.

Développer l'usage du vélo

L'organisation de randos-vélos sur l'Ouest se fait maintenant depuis plusieurs années et connaît un engouement croissant.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Schéma Directeur Intercommunal Vélo (SDIV) fait partie des actions à développer. Comme pour le PDU, un effort commun des Communes membres et du TCO sera à coordonner.

4. Réduire les déplacements en voiture

Permettre aux enfants de se rendre à l'école

Le réseau de transport scolaire du TCO (206 bus – près de 18 000 élèves) est le premier de la Réunion et peut être même le plus important de France. Il s'est développé ces dernières années en essayant de répondre au maximum de demande d'itinéraires dans un contexte d'effacement des sectorisations d'établissements scolaires, et de multiplication des spécialités d'enseignement, favorisant les inscriptions éloignées des domiciles des élèves. En cela il répond bien à la demande.

Cependant, ce développement s'est fait au détriment du temps passé à bord des bus scolaires, qui ne cesse d'augmenter. Cela ajoute de la fatigue pour les enfants, et nuit aux résultats scolaires. De plus ce service coûte très cher à la collectivité, et l'augmentation des participations financières des familles n'est pas une solution globalement satisfaisante.

Le TCO s'oriente vers un réexamen des conditions d'exercice de la compétence transport scolaire, pour offrir un service plus efficace, en privilégiant la qualité par rapport à la quantité.

Une réflexion est en cours afin de rationaliser les performances du dispositif transport et accompagnement scolaire. Les résultats de cette étude seront présentés en 2012 pour préparer les échéances de renouvellement des contrats de transport scolaire.

Promouvoir et accompagner les plans de déplacements d'entreprises

Pour faciliter et promouvoir l'usage des modes doux pour se rendre au travail, le TCO se propose de réaliser pour ses propres agents un plan de déplacement d'administration (PDA). L'action de concertation et d'information a débuté depuis peu et se poursuivra en 2012 à l'instar des plans de déplacements d'entreprises (PDE) tels que ceux de la Poste, de la clinique Jeanne d'Arc, ou de la Chambre de Commerce pour le secteur Zac 2000 / ZI 2 & 3 au Port.

III – Les opérations d'investissement

Opérationnellement, poursuite des aménagements des arrêts de bus, et d'itinéraires privilégiés en projets portés par la Direction des Investissements.

En études transports –déplacements, seront lancées les révisions du schéma général des itinéraires privilégié, l'évaluation et la révision du PDU avec des enquêtes et animations, les réflexions sur la délocalisation du pôle d'échange du Port sur la futur place Aimé Césaire, des comptages et modélisations de trafic sur Savanna.

BUDGET POLE SERVICES PUBLICS ET INVESTISSEMENTS 2012

DIRECTION TRANSPORT, DEPLACEMENT ET VOIRIES

	Fonctionnement (€ TTC)	Investissement (€ TTC)
Contrats d'aide PDU		2 500 000
Acquisition de véhicules		710 000
Etudes prospectives en matière de déplacement		750 000
<i>Plan de déplacement de secteur Cœur d'agglomération</i>		42 000
<i>Etude de définition d'un transport pour les personnes à mobilité réduite</i>		29 000
<i>Expérimentation d'un transport à la demande et recherche et pré faisabilité de mini gares routières</i>		24 000
<i>Etude générale de rationalisation des transports scolaires</i>		23 000
<i>Assistance pour l'élaboration du plan de déplacement de l'Administration</i>		36 000
<i>GITAD</i>		272 000
<i>Etude de programmation des itinéraires privilégiés</i>		73 000
<i>Convntion NRL Possession</i>		30 000
<i>Audit par cet entretien véhicules kar'ouest</i>		40 000
<i>Comptage modélisation Savanna</i>		30 000
<i>Evaluation/révision PDU</i>		130 000
<i>Etude de programmation ICPE dépôt la Possession</i>		21 000
Transport régulier	20 000 000	
Transport scolaires	10 822 000	
Accompagnement scolaire	2 550 000	
Contrôle du service	160 000	
Communication	82 500	
Remboursement versement transport	200 000	
Subventions aux associations	45 000	
Cotisations	16 500	
Total Transport, Déplacement & Voiries	33 876 000	3 960 000

DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ET DU PATRIMOINE

L'année 2012 sera marquée par la poursuite de la réalisation des actions inscrites au « Plan Pluriannuel des Investissements » (PPI). Le TCO contribuera ainsi en partie à la relance de l'économie réunionnaise, avec une augmentation significative des investissements consacrés aux travaux de construction.

A. PARTICIPER ACTIVEMENT A LA RELANCE DE L'ECONOMIE DU BTP

Le TCO a connu à la fin de son premier mandat une phase transitoire, durant laquelle il a affirmé sa volonté de devenir, un maître d'ouvrage de réalisation, une collectivité qui exerce professionnellement le métier de Maître d'ouvrage.

Le montant des investissements de la DIP s'élève pour la période 2009-2014 à environ 70 millions d'euros. En tant que donneur d'ordre, le TCO devient un **partenaire important du monde économique** et notamment du BTP pour les 3 prochaines années de la mandature.

► Ce deuxième mandat 2009-2014 sera le **mandat de la réalisation avec la construction d'équipements ambitieux, complexes et d'importance** tels :

- La réalisation de 1600 arrêts de bus répartis sur le territoire des cinq communes,
- la réalisation de 8 nouvelles déchèteries,
- la réhabilitation de 6 déchèteries existantes,
- la réalisation d'un complexe sportif au Dos d'Ane,
- la réhabilitation et l'extension de la plateforme de broyage de Saint-Leu,
- la réalisation de la plateforme de broyage de Cambaie à Saint-Paul,
- la réhabilitation de la plate de forme de transit du Port,
- la réhabilitation de la fourrière animale de Cambaie à Saint-Paul,
- la réalisation de l'aménagement du littoral Sud de Saint-Leu,
- la création d'itinéraires privilégiés pour les transports en commun,
- la construction d'un camping intercommunal niveau 3 étoiles,
- la réhabilitation et l'extension du siège du TCO.

Ainsi, le montant des marchés de travaux, fournitures et services engagés (contrats signés) par la Direction des Investissements et du Patrimoine, s'élèverait en fin d'année 2011 à environ 8,6 M €. De même, la part de la Maîtrise d'Ouvrage du TCO dans la **relance de l'économie de la construction** représente en 2011 environ 10 millions d'euros mandatés en études, fournitures et travaux.

B. LES ACTIONS A MENER

Les principales actions qui seront menées en 2012 se déclinent de la manière suivante :

En matière d'environnement et de cadre de vie

2 projets importants feront l'objet de travaux au cours de l'année. Il s'agit des projets de réhabilitation et d'extension de la plateforme de transit du Port et de la fourrière animale de Cambaie à St-Paul.

3 autres projets concernant le traitement des déchets verts feront l'objet d'études de conception, pour une réalisation des travaux prévue en 2013. Il s'agit des projets de réhabilitation et d'extension de la plateforme de compostage du Port, de réhabilitation de la plateforme de broyage de St-Leu et de création d'une plateforme de broyage à Cambaie.

1 projet de réalisation d'une nouvelle déchèterie à la Chaloupe St-Leu.

2 projets de réalisation d'une fourrière automobile et d'une nouvelle fourrière animale.

De même, seront remises en exploitation en début d'année 2012, après travaux de réhabilitation réalisés au cours de l'année 2011, les déchèteries de La Marine au Port, de Saint-Laurent à la Possession, du Guillaume à St-Paul et de la Pointe des Châteaux à St-Leu

En matière de transports et de déplacements

Après la livraison de l'opération de réhabilitation et d'extension de la gare routière de St-Paul qui a connu de nombreux aléas et nécessité 2 ans de travaux, 2 projets d'envergure continueront en travaux, il s'agit de l'opération de réalisation des arrêts de bus sur les 5 communes du territoire et du projet de création d'itinéraires privilégiés avec potentiellement un début de travaux en fin d'année 2012 pour la rue du 20 Décembre 1848 au Port.

En matière de transports et de déplacements, 2 projets importants seront lancés en étude de conception pour l'itinéraire privilégié de la RN1 E entre le rond point du Sacré Cœur au Port et le pont de la ravine à Marquet à la Possession et en étude de programmation pour la Place Aimé Césaire.

Toutefois, pour les opérations de création d'itinéraires privilégiés concernant les routes nationales RN1 E et RN 4, celles-ci sont conditionnées au transfert de la Maîtrise d'Ouvrage Publique de la Région au profit du TCO.

D'autres opérations qui sont aujourd'hui au stade de la décision de la maîtrise d'ouvrage portée par le TCO ou de la définition du besoin au sein de la direction des transports, pourraient également faire l'objet d'études de programmation au cours de l'année 2012. Il s'agit des projets de pôle d'échanges de la place Aimé Césaire et de l'itinéraire privilégié de la rue Rico Carpaye au Port.

En matière d'aménagement, d'économie, de services aux habitants et de valorisation du territoire

Longtemps en retrait en matière de travaux sous maîtrise d'ouvrage directe du TCO, ce sont les compétences du pôle territorial qui développeront les plus gros projets de construction au cours de ces 3 prochaines années.

5 projets sont prévus en travaux en 2012. Il s'agit des projets de réalisation du camping intercommunal de l'Ermitage, de l'aménagement du littoral Sud de St-Leu, de réalisation de la signalisation touristique sur l'ensemble du territoire, de réhabilitation des annexes du centre pédagogique de Trois Bassins et de construction d'un réseau de mesure de la nappe (mesures piézométriques) pour l'opération Cœur d'agglomération.

1 projet important fera l'objet d'études de conception de maîtrise d'œuvre. Il s'agit du projet de complexe sportif du Dos d'Ane à la Possession.

C. MAINTENIR ET REHABILITER LE PATRIMOINE ET DELOCALISER LES ACTIVITES DU SIEGE SOCIAL

Pour la Direction des Investissements et du Patrimoine, les principaux objectifs en 2012 sont d'une part de conforter sa politique de construction, et d'autre part de définir et d'ajuster les budgets nécessaires à la réalisation des remises à niveau et à l'entretien courant de son patrimoine immobilier (réhabilitation, grosse maintenance, remise aux normes).

L'année 2011 a été marquée par la délocalisation des services de la DIP au mois de juillet et celle de la DEI prévue au mois de décembre.

L'année 2012 sera l'année de la délocalisation de l'ensemble des services afin de procéder à la très importante opération de réhabilitation et d'extension du siège social du TCO.

Dans le cadre de la remise aux normes de ses bâtiments, du développement de ses compétences et de l'augmentation de ses effectifs, le TCO procèdera au cours de ces 3 prochaines années à l'opération de réhabilitation et d'extension de son siège social.

Cette opération compliquée et complexe nécessitera une année d'études et de conception courant 2012, avec un démarrage probable des travaux au début de l'année 2013.

Cette opération nécessitera une coordination exemplaire en termes de communication, de déménagement et d'intégration dans les nouveaux locaux. Une mission d'ordonnancement, de planification et de coordination sera mise en place en début d'année, afin d'assurer le bon déroulement de cette opération.

BUDGET POLE SERVICES PUBLICS ET INVESTISSEMENTS 2012
DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ET DU PATRIMOINE

	Fonctionnement (€ TTC)	Investissement (€ TTC)
Réalisation de 8 nouvelles déchèteries		280 000
Extension & optimisation de la plate forme de compostage de SL		130 000
Fourrière automobile		32 550
Plate forme de transit du Port		2 020 750
Rénovation et extension du siège social		865 000
Fourrière animale		222 500
Co compostages/la plate forme de compostage du Port		554 200
Création d' "itinéraires privilégiés"		530 000
Infrastructures poteaux abris		1 900 000
Campagne piezométrique		230 000
Travaux de réhabilitation des annexes maison de Trois Bassins		730 750
Travaux d'aménagement du littoral sud de Saint Leu		3 000 000
Aménagement de la pointe de Trois-Bassins		10 000
Camping intercommunal de Saint-Gilles		4 210 000
Signalisation touristique		300 000
Travaux divers sur le patrimoine du TCO		240 000
Maintenance des ascenseurs	11 500	
Maintenance du groupe électrogène	4 000	
contrôles réglementaires électrique	6 000	
Maintenance du broyeur	45 000	
Achat de Fioul domestique	10 000	
Gardiennage	300 000	
Automatismes	4 000	
exploitation des locaux tech. haut débit	20 000	
SSI (Systèmes de sécurité incendie)	10 000	
Entretien des espaces verts + élagage	60 000	
Fourniture de matériel de quicailleterie	15 000	
Climatisation	25 000	
nettoyage des vitres	15 000	
Lutte contre les pigeons	25 000	
3D (dératisation désinsectisation désinfection)	5 000	
Eau	10 000	
Electricité	100 000	
Futur Site en location	200 000	
Entretien de la rue St Louis	30 000	
Entretien de la voirie ZAC Portail	30 000	
Déménagement	90 000	
Total Investissements et Patrimoine	1 015 500	15 255 750

1. Stratégie d'aménagement numérique du territoire

Le TCO affiche un objectif collectif de cohésion sociale : **Donner aux usagers du TCO les meilleures chances de bénéficier des commodités des services de communications électroniques.**

La mise en mouvement des ressources du TCO s'appuie sur une stratégie de réduction de la fracture numérique. L'année 2011 a vu la mise en œuvre d'un schéma de cohérence régional de l'aménagement numérique. Le TCO arrête son SCOT en fin d'année. Au vu de ce nouvel environnement stratégique, le TCO doit définir un nouveau schéma directeur de l'aménagement numérique de son territoire.

2. Aménagement des infrastructures

❖ Exploitation des infrastructures passives pour le développement du haut débit

Le projet d'aménagement est en phase opérationnelle. Le marché que nous avons contractualisé avec le groupement SOGETREL, CENERGI sera consommé. Une nouvelle consultation devra être effectuée.

❖ Accès libre Wifi

La planification stratégique d'un déploiement de points d'accès libre Wifi n'a pas pu être faite en 2011. Il est proposé de réaliser l'instruction de cette demande en 2012.

❖ Animation

Afin de développer les offres de services, une démarche de gouvernance est mise en œuvre avec les autres collectivités et les opérateurs de communication électronique.

3. Développement des services numériques

❖ Service du guide local de l'utilisateur

Ce service est actuellement opérationnel. Ouvert à l'utilisateur sur les sites Internet des communes membres et sur celui du TCO, il informe l'utilisateur sur ses droits et démarches.

Il répond à l'engagement du TCO de développer la performance des services à l'utilisateur au travers de l'administration électronique. Le service communication gère le contenu.

❖ Développement d'un télé-service de fourniture de titres de transport scolaire

Le développement de l'administration électronique répond à un objectif stratégique de réduction de la fracture numérique. Le TCO a inscrit dans son schéma directeur de l'aménagement numérique la réalisation d'un guichet unique de services à l'utilisateur. Cette fiche action s'articule avec des initiatives locales de déploiement de cartes de vie quotidienne (Carte TOTEM, Carte JUJUBE). L'étude de faisabilité de cette action a proposé une programmation du projet validée par les différentes instances du TCO.

Cette action fait référence à la mise en œuvre d'une billetterie électronique pour les activités de transport. Le projet de mise en œuvre d'un télé-service de fourniture de titres de transport scolaire fait partie de l'action « mise en œuvre d'un guichet unique de services à l'utilisateur ». Le choix de l'activité de « Transport Scolaire » en tant qu'activité pilote a été fait en raison de sa couverture territoriale et sociale.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée en 2011 pour nous assister dans les études de définitions qui permettront de réaliser ce projet de création d'un télé-service de fourniture de titres de transport scolaire.

Ce télé service permettra :

- ⇒ Pour l'utilisateur, de s'inscrire en ligne, de payer en ligne ses factures, de mettre à jour ses données personnelles en ligne.
- ⇒ Pour le gestionnaire, d'optimiser la gestion de ses ressources, de sécuriser sa gestion.
- ⇒ Pour la collectivité, de développer la citoyenneté, mieux gérer les risques, de développer son image, répondre aux enjeux du développement durable.

La réalisation de ce projet est programmée pour 2012.

❖ Animation

Il s'agit d'activer un cercle d'échange au niveau :

- ⇒ Des collectivités pour un partage d'expérience et développer l'économie immatérielle du territoire
- ⇒ Du monde associatif pour développer le marketing des services

PARTIE II – LES ORIENTATIONS DU POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les orientations budgétaires sont l'occasion de débattre de projets et opérations à mener sur l'année à venir. Les orientations du Pôle Développement Territorial prennent appui sur les axes du projet d'agglomération élaborés dès 2003 et confirmés en août 2008 et s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements du TCO pour 2009-2015.

DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PLANIFICATION & PROSPECTIVE (DAPP)

La DAPP doit répondre à deux grands objectifs politiques :

« Concevoir un aménagement cohérent et durable du territoire » et « Observer, évaluer, anticiper les mutations du territoire »

I- AMENAGEMENT COHERENT ET DURABLE DU TERRITOIRE :

1. **Il s'agit de décliner le projet d'agglomération en schémas directeurs, plans et chartes.** Cela consistera à orienter la mise en œuvre du projet d'agglomération, organiser son phasage dans le temps et en assurer son application sur le territoire dans le cadre des documents réglementaires ou volontaristes, ou encore par le biais d'études sectorielles. Par ailleurs, les orientations et objectifs de ces documents doivent être accompagnés d'une politique publique aidant à garantir leur mise en œuvre, soit par le biais de régimes d'aides, de fonds de concours ou de dispositifs partenariaux.

A. SCOT

- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Ouest (SCOT Ouest) a été relancée depuis décembre 2010 et vise un arrêt pour fin 2011 :
 - L'élaboration du document lui-même débordera sur l'année 2012.
 - Les thématiques inhérentes au document de planification sur lesquelles les connaissances territoriales doivent être complétées, en particulier sur :
 - Les orientations commerciales du SCOT qui guideront à terme le Document d'Aménagement Commercial (DAC). Cette étude permettra d'avoir une vision intercommunale des besoins et des opportunités de localisation d'équipements commerciaux sur le TCO. La durée de l'étude de deux mois, prévue pour décembre 2011, pourra déborder sur 2012 en fonction des phases de validation.
 - Le DAC : Convention CCIR.
 - L'étude globale des pôles secondaires. Il convient aujourd'hui d'effectuer, sur les deux pôles secondaires du TCO situés sur les mi-pentes (Plateau-Caillou/Saint-Gilles-les-Hauts et Piton Saint-Leu/Portail), une étude urbaine d'aménagement, dans l'optique des objectifs d'intensification urbaine et de rééquilibrage territorial portés par la Communauté d'Agglomération et le SCOT. Cette étude démarrera fin 2011 pour une durée de 9 mois hors phase de validation.

- Le TCO proposera l'élaboration d'un **schéma d'aménagement du triangle agricole du cœur d'agglomération** (l'une des ultimes zones d'extension pour la ville du Port en lien fonctionnel avec la ville de la Possession) avec notamment la prise en compte des enjeux de densification, de desserte et déplacements au sein du cœur d'agglomération. Il s'agira à cette occasion de poser la question du devenir de l'activité agricole sur ce site.

B. Etudes sectorielles ou thématiques :

Plusieurs thématiques seront abordées en 2012 :

- Le SAR 2010 et le SCOT en cours d'élaboration mettent en évidence sur les Hauts et sur le Littoral Ouest des secteurs de vigilance où le développement touristique devient prioritaire. Afin de garder une certaine cohérence avec les projets d'aménagement portés par le TCO, et les orientations du SAR 2010 et du SCOT, des études de développement et d'aménagement touristique seront lancées fin 2011, sur ces secteurs et se poursuivront en 2012 :
- ❖ **L'étude pour le développement et l'aménagement touristique du Centre-ville de Saint-Leu**, contribuera à la mise en œuvre d'une structuration urbaine du centre-ville permettant le développement des différentes fonctionnalités souhaitées. L'objectif est de renforcer la cohérence et l'identité touristique et balnéaire du centre ville, tout en assurant un développement urbain et touristique cohérent avec l'armature urbaine et les orientations définies par le SAR et le SCOT.
- ❖ **Développement et aménagement touristique des hauts :**
 - Phase 1 : L'étude pour le développement et l'aménagement des territoires des Hauts de Saint-Leu** prendra en compte toutes les composantes (sociales/économiques, naturelles/agricoles, rurales/urbaines...) des territoires des Hauts de la Commune, de manière à élaborer le projet de développement et d'aménagement touristique le plus adéquat (compte-tenu de leurs spécificités) et le plus cohérent avec les objectifs du SCOT et du SAR.
- ❖ Le Parc National de la Réunion est aujourd'hui en passe d'adopter une charte servant de plan de gestion du Parc et du Bien patrimoine mondial de l'Unesco. Le TCO est susceptible de s'engager dans la gestion du périmètre particulier qu'est le cœur habité de Mafate par l'élaboration d'un **Schéma d'Aménagement des Ilets de Mafate**.
- ❖ Sur l'ensemble de son territoire, le TCO se dotera d'un **schéma directeur des hébergements touristiques**. Des scénarios seront proposés dans un premier temps afin d'alimenter les débats et la concertation pour l'élaboration du schéma directeur qui suivra.
 - l'étude et le suivi des enjeux liés à l'eau, au paysage, et à l'environnement plus généralement. Ces missions sont amenées à se développer au travers des études suivantes :
- ❖ Le projet de **modélisation hydrogéologique de la nappe de Cambaie**, initié en 2010 par la mission prospective devra servir d'aide à la décision dans le cadre du développement du Cœur d'Agglomération.

- ❖ Compte tenu de la fragilité du système hydrogéologique de la Plaine des Galets, l'étude hydrogéologique approfondie de la **Zone Arrière Portuaire** s'impose comme un préalable à la définition des vocations futures de ce secteur clé.
- ❖ **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** de l'Ouest adopté en 2006 par la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest (CLEO), ne répond plus aux exigences réglementaires (circulaire du 4 Mai 2011) ni aux attentes des documents de planifications structurants de l'ouest. Il conviendrait d'en assurer la révision, et par la suite le suivi et l'animation, sous réserve des sollicitations de la CLEO.
- ❖ Le lancement d'une étude sectorielle sur la **protection et la valorisation de l'Etang de Saint-Paul**, Réserve Naturelle, devra définir les orientations permettant sa prise en compte dans l'aménagement de ce secteur stratégique.
- ❖ Dans le cadre du projet de **Gestion Intégrée Mer Littoral**, une partie du territoire servira de secteur test pour expérimenter un mode de gestion global du littoral par bassin versant (**Bassin Versant Ouest** – Cap La Houssaye → Ravine de Trois-Bassins). Ce projet porté par la DEAL a vocation à être accompagné par le TCO.

➤ **PLH 2011-2016**

- ❖ L'approbation du PLH 2011-2016 permettra de déterminer le cadre général d'intervention pour la future période. Les objectifs à retenir sont de produire 18 000 logements sur l'ouest avec une répartition social/aidé à 60% et libre à 40%. Le nouveau régime d'aides entrera en vigueur début 2012.
- ❖ A travers les orientations du PLH II, le TCO réaffirme sa priorité donnée à la résorption de l'habitat insalubre. En ce sens, il met en œuvre un **Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)**. Au regard de l'urgence que présentent certaines situations, le TCO mettra en place dès 2012, l'équipe « pilote » ainsi que 5 à 7 référents territoriaux afin d'approfondir l'élaboration des fiches action et de définir les modalités d'intervention et de contractualisation avec tous les partenaires au projet.
- ❖ Le PLH étant reconnu comme l'échelon le plus pertinent pour le suivi et l'évaluation de l'habitat, disposer d'une base de données exhaustive à cette échelle est essentiel. Ainsi, dans le cadre de **l'Observatoire de l'Habitat** prévu par son PLH, le TCO mettra en place son propre service d'observation des données du logement. La base de données constituée permettra de suivre en quantité et en qualité, la production effective de logements sur le territoire Ouest.
- ❖ La participation au financement de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) s'inscrit dans le cadre des actions du PLH, afin de permettre aux publics en difficulté de se loger dans le privé.

2. Action foncière

A. Partenariat avec l'EPFR

Le renouvellement de la convention-cadre en 2009 pour la période 2009-2013 doit se traduire par un renforcement du partenariat avec l'EPFR notamment pour le portage des acquisitions du TCO. Le TCO poursuit la bonification des terrains acquis pour la construction de logement social.

B. Partenariat avec la SAFER

Le TCO a conclu avec la SAFER une convention d'observation foncière depuis 2004. Cette collaboration sera poursuivie avec un travail sur des pistes d'amélioration pour mieux connaître l'évolution du foncier agricole (mitage, restructuration...).

C. Définition d'une stratégie foncière pour les compétences du TCO

Cette étude permettra à la communauté d'agglomération d'ancrer davantage la question foncière dans la planification à l'échelle du SCOT et de mieux coordonner l'exercice des différentes compétences foncières à travers le projet de territoire. Elle amènera ainsi la collectivité à adopter une vision anticipatrice, à hiérarchiser les priorités d'intervention et pour se faire, à concevoir une stratégie précise sur le plan foncier.

3. Aides aux politiques d'aménagements sectorielles

A. Fonds de concours aménagement

La Direction aménagement participe à la mise en œuvre des objectifs du TCO en matière d'aménagement du territoire dès lors que sont satisfaits les objectifs globaux liés aux documents de planification comme le SCOT. Ainsi, un nouveau cadre d'intervention a été mis en place afin d'accompagner les communes dans le financement d'équipements communaux améliorant la qualité paysagère et fonctionnelle du territoire.

B. Ouverture des villes sur la mer

Le fonds de concours est opérationnel depuis le deuxième trimestre 2011, sous réserve des projets communaux qui parviendront au TCO.

Communes	Projets programmés en 2012
Port	Aménagement de placettes Darse de Plaisance
Saint-Paul	-PRU Travaux site bleu et vert -ZAC St Gilles aménagement pôle nuit/pôle soirée
Saint-Leu	ZAC des Attes sentier canal et aire de jeux

C. Structuration des Bourgs Prioritaires de l'Agglomération

Un fonds de concours pourrait être mobilisé en 2012, sous réserve d'appels de fonds des communes. Le TCO envisage notamment d'élargir le périmètre d'éligibilité pour rendre le dispositif plus incitatif.

Communes	Projets programmés en 2012
La Possession	-Eco village Dos d'Ane -Aménagement placette Ravine à Malheur
Saint-Paul	-Guillaume travaux église ; étude RD7 -Saline travaux VRD aire de jeux et bassins de rétention -Bourg Tan Rouge
Saint-Leu	- le Plate ZAC/RHI
Trois-Bassins	- Phase 3 structuration de bourg -Aménagement parcours de santé et aire de jeux

4. Partenariat (CAUE/Réserve NM, PNH)

Les partenariats et participations financières engagés les années précédentes pourront être reconduits en 2012 :

- ❖ Le TCO étant membre du Conseil d'Administration du GIP « **Réserve Naturelle Marine** », la reconduction du montant de la cotisation 2011 sera proposée pour 2012.
- ❖ Le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens qui existe avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) depuis 2006 sera proposé en 2012.
- ❖ Participation annuelle au contrat d'objectifs de l'AGORAH.
- ❖ Conventionnement CCIR/TCO pour l'analyse des comportements des consommations des ménages.

Installation de l'équipe :

- Master plan
- Plaine Chabrier
- Terrasse de la plaine des Galets

Accompagnement d'autres projets Cœur d'Agglomération : Triangle agricole
Hydrogéologie Etude 3 quartiers durables

II- « Observer, évaluer, anticiper les mutations du territoire »

La mise en œuvre de cet objectif nécessite un système d'informations géographiques performant, afin d'offrir un service de qualité aux directions internes, aux communes et aux usagers du TCO.

A. Développement des outils nécessaires pour l'Infrastructure de l'Information Géographique (IIG) et notamment :

Maintenance des solutions logicielles ESRI (contrat ELA) : ce contrat de maintenance se terminera en 2012 et il s'agira de le renouveler pour les 3 prochaines années.

Assistance à la migration de solutions serveurs et logiciels (ESRI) pour la mise en œuvre d'une solution de consultation web en interne et externe (webmapping)

B. En parallèle, l'objectif est de mettre en œuvre le Schéma Directeur de l'Information Géographique (SDIG).

Mise en œuvre du projet global de déploiement de la 2IG en direction des services internes, des communes et du grand public : le service doit définir les grandes étapes du projet et sa planification dans le temps avant la mise en œuvre. En même temps, il est proposé de disposer d'un budget pour l'acquisition de données référentielles et notamment dans le cadre de la convention État/Région/Département l'acquisition de la dernière BD ORTHO 25 cm prévue en Avril 2012.

C. Production cartographique (SCOT et autres demandes internes) et analyses spatiales, générales ou thématiques

La Direction aménagement a également pour mission de produire des analyses prospectives spatiales, générales ou thématiques :

- étude d'identification des potentiels de densification réels
- intégration de la problématique ordures ménagères dans l'armature urbaine du SCOT
- intégration de la problématique accessibilité dans l'armature urbaine du SCOT
- Indicateurs SAR/SCOT
- observatoire des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

BUDGET POLE TERRITORIAL 2012

DIRECTION AMENAGEMENT PLANIFICATION & PROSPECTIVE

	Fonctionnement (€ TTC)	Investissement (€ TTC)
Planification (études sectorielles)		540 000
Politique foncière et urbanisme opérationnel		55 000
EPFR		255 000
SAFER	10 850	
Espaces naturels, paysages et développement du littoral		445 000
Agorah	24 400	
CAUE	32 500	
GIP réserve marine	54 250	
Développement des hauts		55 000
fonds de concours aménagement		270 000
Régime d'aides et fonds de concours PLH		3 000 000
AIVS (agence soleil)	10 850	
Cellule Adoc	54 250	80 950
Total Aménagement, planification et prospective	187 100	4 700 950

La Direction Economie Insertion s'est structurée en 2011 pour répondre aux orientations stratégiques relevant des différents axes du projet de territoire.

En effet, la finalité affichée du développement économique de l'agglomération est de **participer à la création et au maintien d'emplois par le développement de l'activité économique.**

Quatre objectifs sont ainsi poursuivis pour lesquels un certain nombre de projets et de missions sont projetés en 2012.

I-Favoriser l'implantation et la pérennisation des entreprises au sein des parcs d'activités : Proposition d'une offre adaptée pour répondre aux besoins des entreprises

Sur la base des études de faisabilité et de programmation de ses futures zones d'activités économiques, le TCO interviendra en 2012 sur :

- la poursuite des opérations en cours (Eco Parc Rivière des Galets Port 1^{ère} et 2^{ème} phase)
- la poursuite les études d'aménagement pré-opérationnelles des berges saint-pauloises de la Rivière des Galets, en cours, en vue de l'adoption d'une procédure de mise en œuvre opérationnelle (réalisation de voiries, optimisation des parcelles privés, mise en valeur des terrains publics potentiels)
- le Parc Cambaie
- le lancement des études pré opérationnelles de l'opération Village artisanal des Mascareignes au Port
- la concertation relative à la disponibilité foncière de la zone d'activités ZA1 (Zone Arrière Portuaire) et le lancement d'un appel à candidature pour la réalisation et la gestion d'une zone d'activités à vocation logistique publique
- le démarrage des études pour la constitution du dossier de Déclaration Utilité Publique à lancer dès 2012 en vue d'une maîtrise foncière concernant des futures zones artisanales des hauts (Guillaume, Saline et Trois Bassins).

En fonction du calendrier de réalisation et de livraison des zones (Eco Parc Rivière des Galets en 2012) ou de l'attribution de locaux vacants, l'accueil personnalisé des entreprises permettra d'instruire les demandes d'installation et d'assurer la commercialisation des zones. Une procédure sera mise en place pour une promotion et une communication adaptée.

La commission intercommunale de commercialisation des parcelles expérimentée sur l'éco parc sera mise en œuvre pour toutes les demandes de commercialisation du territoire.

II-Accompagner la création et le développement d'activités : améliorer la connaissance du tissu économique et renforcer l'animation territoriale

Le rôle de guichet unique du TCO pour une réponse plus efficace à la demande d'installation ou d'agrandissement des entreprises commence à être reconnu. Il s'agira en 2012, en étroite collaboration avec les communes, de renseigner une base de données la plus exhaustive possible pour la connaissance de l'offre (publique et privée) en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise et de définir les modalités de gestion de cette base de données.

Cet outil s'intègre plus globalement dans une dynamique d'observation du tissu économique du territoire, en vue de dégager des analyses propres à certains secteurs d'activités, connaissances sur les filières, besoins spécifiques des entreprises. Ce travail nécessitera la réactivation des cercles d'échanges et réseaux d'acteurs économiques.

Par ailleurs, un soutien financier aux associations qui proposent des actions conformes à la mise en œuvre de la stratégie de développement du TCO sera aussi assuré sous forme de subventions aux organismes agissant pour le développement économique du territoire (subventions aux manifestations de promotion économique).

III-Soutenir et développer les filières stratégiques et innovantes

Des moyens devront être affectés pour développer au TCO les pistes de travail déjà identifiées en termes de définition des enjeux, d'analyse des marchés émergents et d'animation en relation avec les entreprises sur les filières suivantes :

- Environnement (déchets verts, activités de recyclage)
- Energie renouvelables
- Logistique transport
- Export
- Autres filières

Une priorisation sera définie et des études de faisabilité pourront être lancées en 2012 pour identifier et développer des axes concrets de développement.

IV-Favoriser l'accès à l'emploi par l'insertion

Deux outils permettent au TCO de développer l'offre et les parcours d'insertion : le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et le plan local pour l'emploi et l'insertion (PLIE).

- a. améliorer la connaissance de l'offre d'emploi. Un travail d'échange renforcé avec les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaire sera mis en place, notamment sur le volet emploi.
- b. Organiser et renforcer l'animation territoriale des acteurs de l'emploi et l'insertion. Des axes de travail sont définis (chantier d'insertions, création d'activités) et partagés avec les acteurs compétents et en lien avec le Service Public de l'Emploi, piloté par le Sous Préfet d'arrondissement.
- c. Accompagner les publics vers l'emploi par :
 - la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : un programme annuel d'actions validé fin 2011 en partenariat avec l'Etat, sur un programme financier européen (suivi individuel des participants du PLIE, actions d'intégration en entreprise, participation au financement des ateliers chantiers d'insertion réalisés dans les communes, actions de formations ciblées, la mise en œuvre et le suivi de la clause d'insertion dans les marchés publics) ;

- la mise en œuvre ou le soutien des actions favorisant l’insertion et l’emploi : notamment la mise en œuvre d’un atelier chantier d’insertion de récupération, réparation et location de vélos, le suivi de l’atelier chantier insertion réalisant des travaux du sentier littoral ouest à Saint Paul pour le TCO et en lien avec l’ONF, le lancement d’une prestation relative à l’accompagnement à la création d’activité, le partenariat financier avec la Mission Intercommunale Ouest pour une mission de coordination des plates formes de services publics de proximité, un partenariat à la mise en place d’une « école de la 2^{ème} chance » dans l’ouest.

BUDGET POLE TERRITORIAL 2012
DIRECTION ECONOMIE INSERTION

	Fonctionnement (€ TTC)	Investissement (€ TTC)
Favoriser l'implantation et la pérennisation des entreprises au sein de Parcs d'activités	0	4 515 000
<i>Cambaie Henri Cornu (60 ha)</i>		200 000
<i>Parc de cambaie (15ha)</i>		45 000
<i>Eco Parc - Rive portoise de la rivière des galets (17ha)</i>		4 000 000
<i>Saline (4ha)</i> <i>Extension de Montvert 2ha</i> <i>Guillaume 6 ha</i>		100 000
<i>Village artisanal des Mascareignes(1,6 ha)</i>		170 000
Accompagner la création et le développement d'activités	150 000	0
<i>Mise en place d'actions de promotion du Territoire (subventions)</i>	150 000	
Soutenir et développer les filières innovantes	0	250 200
<i>Etude pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière logistique transport</i>		45 000
<i>Structuration et développement des activités de recyclage</i>		65 100
<i>Etude d'opportunité et de besoin relative au développement de la filière Exportsur le territoire</i>		75 000
<i>autres études filières (ex: artisanat d'art)</i>		65 100
Favoriser l'accès à l'emploi par l'insertion	1 690 500	0
Mise en œuvre du PLIE	1 195 000	
<i>Actions d'accompagnement individualisé des publics</i>	566 000	
<i>Actions d'insertion ACI</i>	450 000	
<i>Clause insertion (prestation)</i>	76 000	
<i>Actions de formation</i>	87 000	
<i>ABC Vision</i>	7 000	
<i>formation ABC</i>	5 000	
<i>adhésion AVE</i>	4 000	
Soutien aux actions favorisant l'insertion et l'emploi	495 500	
<i>Coordination des plates formes de services (sub M.I.O)</i>	150 000	
<i>Accompagnement des porteurs de projets</i>	217 000	
<i>ACI Vélos (estimation non finalisée)</i>	60 000	
<i>Etude faisabilité insertion professionnelle culture ?</i>	38 500	
<i>Forum (collège)</i>	10 000	
Soutien diverses actions / expérimentations (autres subventions)	20 000	
Total Economie/Insertion	1 840 500	4 765 200

La direction valorisation et animation du territoire s'est structurée en 2011 pour répondre aux orientations stratégiques définies par le projet de territoire du TCO.

La finalité politique assignée à la direction est de « **contribuer à l'épanouissement des habitants et au rayonnement du territoire** » autour de quatre objectifs qui sont déclinés en projets et missions pour l'année 2012 : démocratiser l'accès à la culture et contribuer à faire de l'Ouest un foyer artistique et culturel de référence, conforter l'attractivité touristique et de loisirs du territoire, développer les conditions de pratique des activités sportives de pleine nature et favoriser l'accès aux savoirs à travers l'appropriation d'Internet et des T.I.C.

I-Démocratiser l'accès à la culture et contribuer à faire de l'Ouest un foyer artistique et culturel de référence

Le TCO ambitionne de faire de l'Ouest un foyer artistique et culturel de référence, de favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre et de former la jeunesse à la culture.

La mise en œuvre de la compétence culturelle s'organise autour de deux objectifs opérationnels :

- *Encourager les projets artistiques et culturels qui irriguent l'ouest*

Pour 2012 le soutien aux structures de diffusion artistique et l'accompagnement de projets artistiques et culturels se poursuivra avec la définition d'un nouveau cadre d'intervention qui prendra la forme d'un appel à projets annuel et s'appuiera sur des critères de recevabilité et d'éligibilité spécifiques.

Une attention particulière sera portée au suivi du projet commun porté par les trois salles de l'ouest : le Séchoir, l'Espace Leconte Delisle et le Kabardock.

En outre, en partenariat avec la compétence coopération décentralisée, un partenariat avec l'Afrique du sud est envisagé.

- *Proposer une offre d'enseignement aux arts de la scène et aux arts plastiques : projet pédagogique et réseau d'enseignement.*

Le directeur d'enseignement artistique dont le recrutement est prévu pour début 2012, aura pour mission de définir un projet pédagogique novateur, fondé sur les pratiques individuelles et collectives et d'assurer une offre d'enseignement artistique. A ce titre, il participera à l'identification et au dimensionnement d'un réseau de locaux répartis sur le territoire. En outre, il devra proposer pour la rentrée de septembre 2012, une offre d'enseignement déployée sur le territoire et qui prendra appui sur les actions déjà engagées en 2011.

Le réseau d'enseignement se concrétisera en 2012, conformément au projet pédagogique, avec les actions suivantes :

- lancement de l'étude de programmation et du concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment basé à Plateau Caillou, (siège et locaux d'enseignements et de pratiques)

- Lancement et suivi des travaux de réhabilitation des annexes de Trois-Bassins
- Suivi du projet ANRU de Piton Saint-Leu
- Lancement d'une étude de réhabilitation pour d'autres locaux sur le territoire en concordance avec le projet pédagogique.

- *Réaliser le projet de Zénith au Port*

La Réunion ne possède pas de salle équipée pour recevoir dans de bonnes conditions des artistes de variétés. Ce constat avéré par l'étude préalable du projet de zénith de Saint Denis et confirmé par l'étude du projet de zénith de l'ouest invite à mettre en œuvre la réalisation d'un projet de salle de type zénith.

L'étude de faisabilité a été validée par le Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz (CNV), établissement public chargé par le ministère de la culture de contrôler l'application du cahier des charges Zénith qui prévoit que les salles zénith doivent satisfaire :

- à un souci d'aménagement du territoire.
- au développement par la collectivité d'une politique de soutien aux artistes et groupes musicaux.
- aux résultats d'une étude générale sur la faisabilité du projet ayant déterminé, notamment, les éléments du marché, la capacité optimale de la salle et sa localisation, tant au niveau local que régional. Cette étude devra être approuvée par le CNV, préalablement à tout engagement du ministère de la Culture.
- à la vocation affirmée de l'équipement pour la musique et les concerts populaires, en particulier en direction des jeunes (variétés, chansons, rock, jazz...).
- à l'organisation par le maître d'ouvrage d'une consultation de concepteurs.

Les concours conception/construction ne sont pas admis. Le CNV sera, sur le plan technique, étroitement associé à l'établissement du programme architectural qui intégrera les éléments décrits dans le cahier des charges techniques (chapitre III de ce document). La partie du programme concernant les espaces fonctionnels de la salle devra recevoir l'agrément du CNV, qui par ailleurs devra être représenté dans la commission technique du concours des concepteurs.

Le projet déclaré d'intérêt communautaire par le conseil communautaire du TCO du 7 novembre satisfait à ces exigences.

Le projet de zénith est actuellement en phase avant projet définitif pour un montant de construction de 21 M€. Le permis de construire devrait être déposé en décembre 2011.

II-Conforter l'attractivité touristique et de loisirs du territoire

La compétence tourisme du TCO s'exerce autour de deux axes : des projets d'animation et de coordination des acteurs sur le territoire et des projets d'aménagement de sites et d'équipements de loisirs.

- *Ouvrir de nouveaux sites de loisirs et valorisant le patrimoine naturel*

Les projets d'aménagement littoraux concernent les quatre tronçons du sentier littoral ouest déclarés d'intérêt communautaire. Pour 2012, les actions programmées sont les suivantes :

- Les travaux d'aménagement du littoral sud Saint-Leu,
- la gestion de l'aménagement de la pointe de Trois-Bassins,
- Le démarrage des travaux du sentier littoral en forêt domaniale de Saint-Paul : Le TCO projette la réalisation du sentier littoral en forêt domaniale, sur le domaine géré par l'ONF. L'ensemble des études de maîtrises d'œuvre et une partie des travaux doivent être conduits, en 2012, dans le cadre d'une convention de co-maitrise d'ouvrage.
- L'intégration de l'étude de faisabilité du sentier littoral Portoï dans les aménagements du TCO : dans le cadre du sentier littoral, le TCO prévoit l'aménagement du littoral sud du Port. Ce secteur, qui correspond à une ancienne décharge, est fortement dégradé. En partenariat avec la direction de l'environnement du TCO (en charge de la réhabilitation de la décharge) et la direction économique (qui assure l'extension de la ZA environnement mitoyenne) il convient, avant tout, de mieux appréhender les contraintes du site, notamment en termes de pollution. Des contraintes et enjeux découleront les propositions d'aménagement.

En outre des aménagements dans les hauts du territoire sont programmés :

- l'aménagement de la Grande Ravine : La Grande Ravine compte parmi les sites d'intérêt majeur aux abords de la route Hubert Delisle. Par ailleurs, l'aménagement des bords de ravines, compte parmi les orientations politiques du TCO. Dans ce cadre, le TCO a missionné le CAUE pour la conduite d'une étude (de niveau préprogramme) sur le secteur considéré. Les propositions d'aménagement doivent toutefois être confrontées à une analyse approfondie des risques, le secteur étant concerné par des aléas forts « mouvement de terrain ». Une expertise géotechnique devrait ainsi être confiée à un cabinet d'étude spécialisé.
- La délocalisation de l'espace de Grand Coin : L'emprise du futur complexe sportif de Dos d'Ane se situe sur une zone de loisir (kiosques de pique-niques) chère aux riverains et aux visiteurs extérieurs. Cet espace de loisir en nature contribuant, au même titre que le complexe sportif, à l'attractivité du Dos d'Ane, la commune envisage de délocaliser (et non supprimer) cette activité sur le terrain « Marie-Claire ». Le TCO pourrait proposer une offre complémentaire en lien avec la réhabilitation d'un sentier de randonnée (le chemin de bord). Une étude de programmation et de maîtrise d'œuvre est à porter sur ce secteur, mais sur lequel le foncier n'est pas, à ce stade maîtrisé.
- Divers aménagements route Hubert Delisle : Le TCO devra assumer, en 2012, la gestion des 6 aménagements réalisés (sur 2010 – 2011) sur la route Hubert Delisle. Outre la Grande Ravine qui peut constituer un aménagement futur, il devra prospecter d'autres sites d'intérêt (visites de terrain, négociations foncières) pour compléter son programme de mise en valeur de la route Hubert Delisle.

- *Créer des équipements de loisirs*
- Varangue des docks : rendu de l'étude de faisabilité.
- Complexe sportif de Dos d'âne : le TCO poursuivra, sur 2012, les études de conception du complexe sportif de Dos d'Ane. Outre le lancement du concours de maîtrise d'œuvre (relevant de la DIP, mais appuyée par le service projet) le TCO engagera, dès 2012, une étude sur la gestion et l'exploitation future de l'équipement.
- Camping intercommunal : travaux du camping, obtention du classement 3 étoiles et gestion de l'équipement

- *Renforcer la vocation d'accueil touristique du territoire*

- Structuration du réseau des offices par la mise en œuvre d'un programme d'actions intercommunales,
- Finalisation de la signalisation sur la route touristique Hubert Delisle et réalisation des études sur la zone balnéaire et le reste du territoire,
- Gestion du matériel événementiel : participation aux frais de fonctionnement de chaque service technique des communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.
- Lancement d'une étude sur le développement et les articulations des ports de plaisance du territoire.

III-Développer les conditions de pratique des activités sportives de pleine nature

- *Offrir des lieux de pratiques d'activités physiques en milieu naturel*

- L'aménagement de trois sites d'escalade en partenariat avec la fédération (Les lianes et les gaillards, Saint-Paul, La ravine Trois-Bassins, La ravine Colimaçons),
- L'étude de nouveaux sites potentiels,
- La faisabilité de l'aménagement de deux descentes VTT.

- *Soutenir les pratiques de sports de pleine nature*

- Réédition du soutien au Trail Grand Ouest,
- Soutien aux manifestations sportives d'intérêt communautaire,
- Participation au projet Green corridor de Durban.

IV-Favoriser l'accès aux savoirs à travers l'appropriation d'Internet et des T.I.C

Les missions des animateurs cyber bases consistent à :

- *Sensibiliser, initier et accompagner à la pratique d'internet et des TIC au sein des espaces de proximité*
- *Assurer la promotion et le développement des TIC*

Pour 2012, les équipes d'animateurs des cyber-bases mettront en œuvre un programme d'actions 2012 se déclinant autour de cinq axes :

- S'adapter aux besoins et spécificités du public, aller vers les publics éloignés.

- Optimiser l'ancrage local : s'ouvrir à de nouveaux partenaires, travailler en complémentarité.
- Renforcer les relations entre les cyber-bases et avec le TCO : échanges d'expériences, mettre en valeur les compétences internes, auto formation.
- Améliorer la communication, l'adapter aux publics.
- Formaliser les pratiques (Ethique, limite des prestations, programmation annuelle).

Projet transversal : Etude ZALM de Trois-Bassins

Il s'agit d'une étude de programmation urbaine sur le littoral de Trois-Bassins, précédée par plusieurs diagnostics croisés et partagés : étude environnementale, étude paysagère et urbaine, étude ethno-socio-économique, étude hydrologique. Ces diagnostics seront transcrits dans un schéma d'intégration environnementale qui servira de base à la définition de 3 scénarii d'aménagements fondés sur des argumentaires solides dont un, choisi et validé par les élus, fera l'objet d'un plan de composition détaillé, chiffré et planifié. En parallèle mais surtout après cette étude, un plan d'action foncière sera nécessaire. Ce plan peut engendrer de lourds investissements fonciers.

BUDGET POLE TERRITORIAL 2012
VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE

	Fonctionnement (€ TTC)	Investissement (€ TTC)
I. Démocratiser l'accès à la culture et contribuer à faire de l'Ouest un foyer artistique et culturel de référence	1 085 000 €	1 155 000 €
Création d'un "Zénith"		610 000 €
Soutien financier aux projets artistiques et culturels en matière de spectacles vivants et des arts de la scène portés par les structures à rayonnement intercommunal	108 500 €	
Soutien à la diffusion (Séchoir, Leconte de Lisle et Kabardock)	434 000 €	
Mise en place des premiers enseignements "hors les murs" dans le cadre du Réseau d'enseignement artistique	542 500 €	
Construction du siège du Réseau d'enseignement artistique à Plateau Caillou		490 000 €
Annexes de Trois-Bassins		55 000 €
> Etude/Réflexion sur l'avenir de la grande maison		55 000 €
II. Conforter l'attractivité touristique et de loisirs du territoire	876 000 €	1 261 000 €
Aménagement du littoral Sud de Saint Leu :	0 €	440 000 €
> Acquisition foncière		400 000 €
> Etude de définition du programme culturel du Four à Chaux		40 000 €
Gestion de la Pointe de Trois Bassins :	50 000 €	
> Contrat in house	50 000 €	
Aménagement de la forêt domaniale de la Côte sous le vent	240 000 €	310 000 €
Aménagement de la Grande Ravine		40 000 €
Aménagement du Cap Noir		35 000 €
Quatre aménagements (Hubert de Lisle : Le plate - Ravine Monvert - Ravine Daniel - Ravine Bernica)		30 000 €
Complexe sportif et de loisir de dos d'âne	40 000 €	131 000 €
Camping intercommunal de Saint-Gilles :	210 000 €	
> Gestion / Exploitation de l'équipement (déficitaires en année N) sur 6 mois (juillet/décembre)	200 000 €	
> Audit classement 3 étoiles	10 000 €	
Programme d'animation intercommunal	310 000 €	
Gestion du matériel événementiel - Participation aux frais de fonctionnement des communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins	26 000 €	
Etude transfert de la plaisance		70 000 €
Etude ZALM de Trois Bassins		205 000 €
> Etude hydrologique		40 000 €
> Etude de programmation		165 000 €
III. Développer les conditions de pratique des activités sportives de pleine nature	95 000 €	50 000 €
Les lianes et les gaillards, Saint Paul		
La ravine Trois bassins, Trois bassins	21 700 €	
La ravine Colimaçons, Saint Leu		
Soutien aux manifestations sportives d'intérêt communautaire	54 250 €	
Soutien au trail du Grand Ouest	19 050 €	
Aménagement de sites d'escalade		50 000 €
IV. Favoriser l'accès aux savoirs à travers l'appropriation d'Internet et des T.I.C	189 875 €	
Séances individuelles de consultation et de recherche		
Séances d'initiation et de sensibilisation collectives		
Animations et Ateliers thématiques		
Elaboration de projets partenariaux (associatifs - scolaires - institutionnels)	189 875 €	
Actions de communication / événementiels		
Participation aux réseaux Cyberbases (Local / National)		
Total Valorisation et Animation du Territoire	2 245 875 €	2 466 000 €

PARTIE III – LES ORIENTATIONS DU POLE RESSOURCES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les dossiers suivants devraient caractériser l'année 2012 en matière de ressources humaines

1- Poursuite de la mise en œuvre du système d'évaluation de l'établissement

Le régime indemnitaire du TCO adopté en décembre 2010 intègre une part variable assise sur l'évaluation professionnelle des agents. Entamée fin 2011, la formation de l'encadrement au dispositif d'évaluation devrait permettre d'aboutir en 2012 sur un système clair et objectif.

Cet accompagnement de l'encadrement ne se limitera pas à bâtir ce dispositif d'évaluation. En effet, il abordera également les autres aspects du management, à tous les niveaux hiérarchiques.

2- Formation

L'année 2012 sera marquée par la reprise du calendrier des concours. Ainsi, au moins trois concours devraient être organisés : adjoint technique de 1ère classe, adjoint administratif de 1ère classe et attaché territorial.

A cette occasion, le TCO entend mener un programme actif de préparation à ces concours afin d'améliorer les possibilités aux agents contractuels de pouvoir pérenniser leur poste.

3- Renforcement des directions

Pour faire face aux projets inscrits au plan pluriannuel des investissements de l'établissement, il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer les logiques de production par des recrutements.

Ces derniers concerneront la partie amont au projet (chef de projets) puis la production (chargés d'opération, commande publique).

Le développement économique et le contrôle d'exploitation seront également des dossiers prioritaires pour le TCO.

4- Chantiers transversaux

La participation du TCO aux frais de mutuelle devrait être mise en œuvre en 2012 : la publication du décret concernant ce dispositif, mainte fois reportée, devrait intervenir avant la fin de l'année 2011.

L'année 2012 sera également marquée par la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement, dernier grand chantier transversal.

DIRECTION INFORMATIQUE

Les orientations informatiques pour l'année 2012 continueront d'être marquées par **la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique**.

Le nouveau Directeur en poste depuis le 1^{er} septembre 2010, continue de travailler prioritairement **la réorganisation et la consolidation des équipes de la Direction**. Deux recrutements de techniciens supplémentaires sont planifiés et actés pour les années 2012 et 2013.

L'objectif majeur est **de mettre en œuvre une véritable relation client/fournisseur** et des contrats de services associés (gestion de la demande, reporting qualité...). A ce titre, deux actions seront menées : remettre en œuvre la fonction support aux utilisateurs et mettre en place une gestion de la demande pour les besoins en informatisation des services.

L'année 2012 se focalisera encore sur les grandes thématiques suivantes :

- remise à plat des infrastructures techniques**, mise en œuvre d'une architecture cohérente minimale (mise en exergue de standards homogènes) et sécurisée.
- description, consolidation et sécurisation du système d'information**
- mise en œuvre de nouveaux projets métiers applicatifs**

1 - Investissement

L'ensemble des projets d'investissements, qu'ils soient techniques ou applicatifs, ont été présentés aux services au cours de 2 réunions de présentation (27/05/2011 et 02/09/2011).

Les projets techniques

- + Consolidation de l'Infrastructure Serveur (CIS11- Marché multi-lots lancé en 2011 mais dont on débutera la consommation en 2012)
- + Mise en œuvre d'un réseau de stockage (centralisé et sécurisé)
- + Fiabilisation et rationalisation des serveurs (virtualisation)
- + Mise en œuvre d'une sauvegarde centralisée

Les projets applicatifs métiers (liste non exhaustive)

- + *GMP11* - Gestion des marchés publics (rédaction, passation, exécution, suivi, dématérialisation...)
- + *GAP11* - Projet de gestion informatique des archives papiers
- + *CEK11* - Informatisation du contrôle d'exploitation Kimoce pour la Direction de l'Environnement
- + *PGB12* - Gestion des bacs pour la Direction de l'Environnement
- + *ABS11* - Dématérialisation des demandes d'absence pour le personnel (congrés, RTT...)
- + *CAH11* - Contrôle automatique des horaires de présence (système de pointage)
- + Déconcentration de l'exécution budgétaire en collaboration avec la Direction des Finances
- + ...

Les projets de déménagements

Dans le cadre des déménagements, l'ensemble des marchés à bons de commande prévus ont été lancés en 2011 (câblage informatique, acquisition de copieurs multifonctions, acquisition d'onduleurs, acquisition d'équipements réseaux et acquisition de téléphones fixes IP).

A ce propos, la Direction Informatique a créé une Autorisation de Programmes et Crédit de Paiement (AP/CP) jusqu'à 2014 inclus afin de prendre en considération l'opération déménagement et ses incertitudes.

A partir de 2012, l'ensemble des Directions (hors DIP et DEI qui ont déjà déménagé) devront quitter le siège pour occuper des locaux dont nous ne connaissons pas à ce jour encore leur typologie et leur nombre précis. Les Directions réintégreront le siège à partir de mai 2014.

2 - Fonctionnement - (frais de maintenance et de télécommunication compris)

Le nouveau Appel d'Offre de téléphonie fixe (« abonnement et communication ») sera notifié avant fin 2011 pour une exécution à partir du 01/01/2012 et devrait proposer des tarifs dans la continuité de ceux pratiqués aujourd'hui.

La Direction va devoir aussi relancer le marché de téléphonie mobile qui se termine le 16 mai 2012. Un nouveau marché sera relancé jusqu'à fin 2014 avec une enveloppe globale (siège et Cyber-bus) de 76.8k€/an.

Le marché des consommables pour les périphériques d'impression devra aussi être relancé pour une exécution effective à partir du 13 mars 2012. Etant donné le parc grandissant (déconcentration) et les capacités trop justes du marché actuel, nous allons passer l'enveloppe de 28k€/an à 40k€/an.

Dans le cadre du travail de rationalisation des marchés télécoms, sera lancé le marché concernant la fourniture des services internet pour le siège du TCO en incluant l'ensemble des services disponibles dans d'autres petits marchés.

De plus, un Appel d'Offre Européen sera aussi lancé pour une exécution en juin 2012 afin de regrouper dans une seul marché l'ensemble des interconnexions des sites distants (siège, futurs sites déménagements et Cyberbases).

Concernant les frais des contrats de maintenance associés aux nouveaux projets applicatifs qui vont être mis en œuvre courant 2012, ils seront à considérer au plus tôt que courant 2013 (après les garanties associées).

DIRECTION INFORMATIQUE

	Fonctionnement (€ TTC)	Investissement (€ TTC)
Mise en œuvre du schéma directeur informatique		551 000
Déménagement du siège social		161 000
Maintenance informatique	112 000	
Frais de télécommunication	200 000	
Divers	28 000	
Total Informatique	340 000	712 000

PARTIE IV- LES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

COOPERATION DECENTRALISEE

La coopération décentralisée en 2012 sera marquée par le développement des actions entamées en 2011.

1/ En ce qui concerne **les projets de coopération décentralisée**, il conviendra d'une part d'accompagner la phase de réalisation des accords de coopération existants liés par les communes membres :

- Coopération Tamatave (Madagascar)/Le Port/ TCO :
 - ⇒ Projet d'Appui au co-développement durable de Tamatave 2011-2013
- Coopération Antanifotsy (Madagascar)/La Possession/ TCO
- Coopération Durban (Afrique du Sud)/Le Port/ TCO :
 - ⇒ Projet « Green-Corridor » 2011-2012
 - ⇒ Projet « Poetry Africa » 2012

D'autre part, il est prévu de développer d'autres partenariats portés par les communes membres, telle que la coopération entre l'Ile Sainte Marie et Saint-Paul.

2/ En ce qui concerne **les adhésions et/ou subventions aux associations**, il est prévu de continuer à soutenir les associations suivantes et/ou leurs actions :

- Subvention à l'Observatoire Villes et Ports de l'Océan Indien (OVPOI) ;
- Adhésion à l'Association Internationale des Villes et Ports (AIVP) ;
- Adhésion à l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI).

ENVELOPPE 2012 : 50 000 €

COMMUNICATION

La Communauté d'Agglomération va mettre en œuvre en 2012 des actions de communication et de promotion de ses réalisations, ses projets et ses compétences.

Au-delà des actions d'information classiques, des supports seront créés afin de répondre à **deux axes stratégiques** particuliers :

- Inciter la population à **modifier son comportement** notamment dans les domaines de l'environnement et des déplacements.
- **Promouvoir** les projets et actions du TCO.

1- Actions

Le service communication accompagnera donc les chefs de projets dans la mise en œuvre de leurs actions, et notamment sur celles citées ci-dessous :

En matière d'environnement et de cadre de vie :

- **Faire de l'utilisateur un « éco-citoyen »** : il s'agit d'inciter les habitants à changer leur comportement dans la gestion de leurs déchets. C'est un véritable pari que souhaite relever le TCO et qui l'engage sur plusieurs années. De nombreuses campagnes d'incitation et d'éducation, des événementiels sont donc à prévoir pour atteindre les objectifs de réduction de la production de déchets et d'amélioration du geste de tri. Des actions d'exemplarité devront également être menées et valorisées.
- **Accompagner la mise en œuvre éventuelle de la redevance incitative** : Si les résultats de l'étude sur la mise en œuvre d'une redevance incitative sont probants, il sera nécessaire de prévoir un plan de communication conséquent.
- Prévoir des actions de communication pour l'**optimisation du système actuel de collecte des déchets et l'utilisation des déchèteries et centres de propreté** (expérimentation de pesée embarquée, mise en place de bornes enterrées, réduction progressive des fréquences de collecte des déchets encombrants et végétaux).
- Accompagner la mise en place des opérations de **compostage collectif**.
- Accompagner la mise en place des opérations de **lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire**.
- Renouveler les **actions de communication relatives à la démarche interne de développement durable commencée auprès des agents**.
- **Création d'un plan de communication** relatif au **Plan Climat Energie Territorial**
- **Promotion d'Energies Ouest, le Plan** et mise en œuvre des actions de communication issues du plan d'actions établi.
- **Création** sur le site internet du TCO d'une **rubrique dédiée à chacune des compétences « Energie », « Air » et « Bruit »**

D'autres actions de communication sont à prévoir, notamment sur la **réduction de la production de déchets**, ...

En matière de transports publics et déplacements :

- **Promotion des transports publics auprès des habitants :**
 - action d'information sur les services proposés afin d'inciter les habitants à utiliser les transports en commun
 - participation à la semaine européenne de la mobilité
 - valorisation des arrêts de bus
- **Promotion des circulations douces et de l'inter modalité vélo-bus :**
 - organisation des randos-vélos (réalisation des supports, achats de Tee-shirts, médiatisations, ...)
 - valorisation des actions de pédibus
- **Promotion des aménagements d'itinéraires privilégiés » :**
 - inauguration de l'axe situé sur la Rue St Louis à St Paul
- **Communication sur le PDU :** révision, évaluation réglementaire

En matière d'aménagement du territoire :

- **Communication sur le SCOT** (création de supports pédagogiques à destination du grand public diffusés lors de l'enquête publique : exposition, film pédagogique, communiqués presse et spots radio, réalisation d'une plaquette, conférence de presse)
- **Communication sur le PLH** (création d'une plaquette technique pour les partenaires)
- **Communication sur le projet de territoire et sur EcoCité**

En matière de développement économique et insertion :

- Promotion des espaces économiques (commercialisation, guide « pour des parcs d'activité de qualité »)
- Promotion de l'installation d'un guichet unique d'accueil des entreprises en matière de demande et d'offre de locaux et de foncier disponibles sur le territoire

En matière de développement touristique :

- **Promotion de l'aménagement du sentier littoral Ouest** (forêt domaniale de St Paul, littoral sud de St Leu, gestion Pointe de Trois-Bassins, Littoral sud du Port), **de la route Hubert Delisle, de la signalisation touristique, Inauguration du camping intercommunal de l'Ermitage**

En matière de développement culturel et sportif :

- **Promotion du Trail Grand Ouest du TCO, des cyber-bases et les cyber-bus**
- **Promotion des ateliers et spectacles culturels** soutenus ou portés par le TCO
- **Promotion du réseau d'enseignement artistique**

En matière de construction :

- Communication sur **le camping intercommunal de l'Ermitage**
- Communication sur **les travaux du siège et sur les déménagements**
- Communication sur **les travaux de réhabilitation et d'extension de la plate forme de transit des déchets**

- Communication sur **les travaux de réhabilitation et d'extension de la fourrière animale intercommunale**
- Communication sur **le complexe sportif de Dos d'Âne**
- Communication sur **les travaux d'aménagement du littoral sud de St Leu**
- Communication sur **les travaux de réhabilitation de la maison de Trois-Bassins**
- Promotion des **aménagements des arrêts de bus** (inauguration du 1000^{ème})

2- Renforcement des effectifs du service communication

Le service communication du TCO est aujourd'hui composé de cinq personnes à temps plein, dont 1 en contrat aidé :

- 1 responsable ayant pour missions principales de gérer le service (personnel, budget, marchés), de conseiller les services, d'assurer les relations presse et publiques et de réaliser les supports et actions de communication du TCO (maquettes, plans de communication, dossiers de presse, communiqués, discours, affiches, dépliants, ...)
- 1 adjoint technique qui a pour missions principales de gérer le studio bus (recevoir et conseiller les professeurs, les élèves), de réaliser des reportages photographiques et vidéo et des spots pour les besoins des services, et de gérer les photothèques et vidéothèques...
- 1 assistante qui a pour missions essentielles d'assurer la partie administrative du service (courriers, factures, accueil téléphonique, suivi des marchés et des subventions...),
- 1 assistante (en contrat aidé) qui a pour missions essentielles de suivre et coordonner les animations scolaires et publiques (visites des sites, recevoir et conseiller les professeurs, les élèves et autres personnes ayant besoin d'informations ou de documents) ...
- 1 assistante qui a pour missions essentielles de mettre à jour et d'animer le site Internet. Elle aura également à charge la gestion de la revue de presse...

Afin de pouvoir répondre aux besoins croissants des services, il semble aujourd'hui nécessaire de renforcer le service par l'embauche de personnes spécialisées : un webmaster/infographiste, deux chargés de communication.

Certaines actions de communication pourront être assujetties aux règles applicables en période électorale, dans la mesure où des élus communautaires seraient candidats aux élections.

ENVELOPPE 2012 : 300 000 €